SECTION A – NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

ACTIVITÉS RURALES

A01 AGRICULTURE; SYLVICULTURE; ÉLEVAGE; CHASSE; PIÉGEAGE; PÊCHE

A01B TRAVAIL DE LA TERRE EN AGRICULTURE OU EN SYLVICULTURE; PARTIES CONSTITUTIVES OU ACCESSOIRES DES MACHINES OU INSTRUMENTS AGRICOLES, EN GÉNÉRAL (ouverture ou recouvrement de sillons ou de trous pour ensemencement, plantation ou fumage A01C 5/00; machines pour la récolte des racines ou tubercules A01D; faucheuses convertibles en appareils de travail de la terre ou capables de travailler la terre A01D 42/04; faucheuses combinées avec des instruments de travail de la terre A01D 43/12; travail de la terre pour travaux publics ou exploitations minières E01, E02, E21)

Schéma général

OUTILS À MAIN 1/00
CHARRUES
- Structures générales 3/00, 5/00, 9/00, 11/00
- Adaptations particulières 13/00, 17/00
- Parties constitutives 15/00

HERSES
- Structures générales 19/00, 21/00
- Applications particulières 25/00
- Parties constitutives 23/00

INSTRUMENTS UTILISABLES SOIT COMME CHARRUES, SOIT COMME HERSES OU SIMILAIRES 7/00
AUTRES MACHINES ..... 27/00 à 45/00, 49/00, 77/00
PIÈCES OU PARTIES DE MACHINES OU INSTRUMENTS ..... 59/00 à 71/00
TRANSPORT EN AGRICULTURE 51/00, 73/00, 75/00
AUTRES PARTIES CONSTITUTIVES OU ACCESSOIRES DES MACHINES OU INSTRUMENTS AGRICOLES 76/00
MÉTHODES PARTICULIÈRES DE TRAVAIL DU SOL 47/00, 79/00

1/00 Outils à main (tranche-bordures pour pelouses A01G 3/06)
1/02 . Bêches; Pelles
1/04 . . dentelées
1/06 . Houes; Bineuses à main
1/08 . . à lame unique
1/10 . . à plusieurs lames
1/12 . . à lames dentelées
1/14 . . à dents uniquement
1/16 . Sarcloirs
1/18 . . Outils du type pince
1/20 . Combinaisons de différentes sortes d'outils à main
1/22 . Fixation aux manches des lames ou similaires (manches pour outils ou leur fixation, en général B25G); Lames interchangeables ou ajustables
1/24 . pour le traitement de prairies ou pelouses **[2]**

Charrues

3/00 Charrues à socs fixes
3/02 . Charrues à traction humaine
3/04 . Charrues à traction animale
3/06 . . non réversibles, c. à d. incapables de faire un sillon adjacent sur le trajet du retour (labour en planche)
3/08 . . . Charrues araires
3/10 . . . Charrues à avant-train; Charrues à roue unique
3/12 . . . Charrues à deux roues
3/14 . . . Charrues à bâti
3/16 . . Charrues réversibles, c. à d. capables de faire un sillon adjacent sur le trajet du retour (labour à plat)
3/18 . . . Charrues tourne-oreille
3/20 . . . Charrues bascule
3/22 . . . à éléments de labourage parallèles mis en œuvre alternativement (charrues tilbury doubles)
3/24 . Charrues tractées (A01B 3/04 a priorité)
3/26 . . non réversibles
3/28 . . Charrues réversibles
3/30 . . . Charrues tourne-oreille
3/32 . . . Charrues bascule
3/34 . . . Charrues à éléments de labourage parallèles mis en œuvre alternativement
3/36 . Charrues portées
3/38 . . non réversibles
3/40 . . Charrues réversibles
3/42 . . . Charrues tourne-oreille
3/421 . . . . avec support d'attelage en une seule pièce **[2]**
3/426 . . . . avec support d'attelage en plusieurs parties **[2]**
3/44 . . . à éléments de labourage parallèles mis en œuvre alternativement
3/46 . Charrues semi-portées
3/50 . Charrues automotrices
3/52 . . à trois roues ou plus, ou à chenilles
3/54 . . . non réversibles
3/56 . . . Charrues réversibles
3/58 . . à deux roues

3/60 . . . Charrues réversibles
3/62 . . . . Charrues bascule
3/64 . Charrues à treuil; Dispositifs indicateurs ou à signaux pour systèmes de charrues à treuil
3/66 . . avec système mécanique d'enroulement monté sur la charrue
3/68 . . Systèmes de treuil à un ou deux moteurs
3/70 . . . Systèmes à moteur unique pour travail sur pente inclinée
3/72 . . Moyens d'ancrage des câbles
3/74 . Utilisation de l'énergie électrique pour la traction des charrues (collecteurs de courant électrique B60L 5/00)

5/00 Charrues à outils de travail rotatifs non entraînés, p.ex. à disques (à outils rotatifs entraînés A01B 9/00)
5/02 . à traction animale
5/04 . à traction mécanique
5/06 . . non réversibles
5/08 . . Charrues réversibles
5/10 . portées ou semi-portées
5/12 . . non réversibles
5/14 . . Charrues réversibles
5/16 . Charrues automotrices à disques ou similaires

7/00 Instruments à disques ou similaires, de travail de la terre, utilisables soit comme charrues, soit comme herses, soit comme instruments similaires

9/00 Charrues à outils rotatifs entraînés (instruments d'ameublissement à outils rotatifs entraînés A01B 33/00)

11/00 Charrues à outils pouvant osciller, fouiller ou défoncer

13/00 Charrues ou machines similaires pour des travaux particuliers (pour drainage E02B 11/02)
13/02 . à butter, c. à d. comportant des versoirs symétriques (buttoirs)
13/04 . pour le labourage en vignobles, vergers ou similaires (vigneronnes)
13/06 . . Dispositifs pour prévenir l'endommagement des ceps ou des tiges similaires
13/08 . pour le travail du sous-sol
13/10 . . Instruments spéciaux de défoncement des couches du sous-sol
13/12 . . . Dispositifs pour étaler les couches du sous-sol sur la surface
13/14 . pour le travail de la terre en plusieurs couches
13/16 . Machines pour empêcher l'érosion, p.ex. pour creuser des bassins, endiguer les fossés

15/00 Eléments, outils ou parties constitutives des charrues
15/02 . Lames de charrues; Leur fixation
15/04 . . Socs
15/06 . . . Socs interchangeables ou réglables
15/08 . . Versoirs
15/10 . . . Versoirs interchangeables ou réglables
15/12 . Ages; Mancherons (poignées pour outils ou leur fixation en général B25G)
15/14 . Bâtis (moyens ou agencements pour en faciliter le transport A01B 73/00) **[4]**
15/16 . Disques (leurs paliers A01B 71/04); Grattoirs de nettoyage des disques; Pièces accessoires pour affilage (affilage en général B24)
15/18 . Coutres
15/20 . Dispositifs particuliers de réglage pour outils de charrues remorquées, ou montées sur tracteurs, pour le travail sur coteaux ou en déclivités

17/00 Charrues comportant des dispositifs accessoires particuliers, p.ex. pour enfouir le fumier, briser les mottes (A01B 49/00 a priorité; charrues pour le travail du sous-sol A01B 13/08) **[2]**

Herses

19/00 Herses à outils non rotatifs (herses traînantes)
19/02 . à outils fixés rigidement ou élastiquement à un bâti porte-outil
19/04 . . avec deux porte-outils au plus
19/06 . . à outils ou bâti porte-outil mus mécaniquement en va-et-vient
19/08 . constituées par un réseau de chaînes portant des dents ou éléments similaires
19/10 . Dispositifs de relevage ou de nettoyage

21/00 Herses à outils rotatifs non entraînés (instruments d'ameublissement à outils rotatifs entraînés A01B 33/00)
21/02 . à dents ou outils similaires
21/04 . . à axes horizontaux
21/06 . . à axes verticaux
21/08 . à disques ou outils similaires (pulvériseurs)

23/00 Eléments, outils ou parties constitutives des herses
23/02 . Dents; Leur fixation
23/04 . Bâtis (moyens ou agencements pour en faciliter le transport A01B 73/00); Dispositifs de traction **[4]**
23/06 . Disques (A01B 15/16 a priorité; leurs paliers A01B 71/04); Grattoirs de nettoyage; Pièces accessoires pour affilage (affilage en général B24) **[2]**

25/00 Herses comportant des dispositifs accessoires particuliers, p.ex. des distributeurs d'engrais; **Herses à destination particulière** (A01B 39/00 a priorité)

Autres machines pour le travail de la terre

27/00 Brise-mottes

29/00 Rouleaux
29/02 . à surface lisse
29/04 . à surface non lisse constituée par des anneaux ou des disques rotatifs libres, ou à saillies ou à nervures ménagées sur le corps du rouleau; Rouleaux tasseurs
29/06 . comportant des dispositifs accessoires particuliers

31/00 Planches traînantes (niveleuses)

33/00 Instruments d'ameublissement à outils rotatifs entraînés
33/02 . dont les outils sont montés sur un arbre horizontal, perpendiculaire au sens de la marche
33/04 . dont les outils sont montés sur un arbre horizontal parallèle au sens de la marche
33/06 . dont les outils sont montés sur un arbre vertical ou presque vertical
33/08 . Outils; Détails, p.ex. adaptations des organes de transmission
33/10 . . Caractéristiques de structure ou de fonctionnement des outils
33/12 . . Disposition des outils; Ecrans de protection des outils

33/14 . . Fixation des outils à l'arbre d'entraînement, p.ex. outils montés à ressort
33/16 . avec des dispositifs particuliers supplémentaires (A01B 49/00 a priorité; pour semer ou fertiliser A01B 49/06) **[2]**

35/00 Autres machines pour le travail de la terre (A01B 37/00, A01B 39/00, A01B 77/00 ont priorité)
35/02 . à outils non rotatifs
35/04 . . à traction animale ou mécanique
35/06 . . . à outils souples
35/08 . . . à outils rigides
35/10 . . montées sur tracteurs
35/12 . . . à outils souples
35/14 . . . à outils rigides
35/16 . à outils rotatifs ou roulants non entraînés
35/18 . comportant des outils rotatifs et des outils non rotatifs
35/20 . Outils; Détails
35/22 . . Outils non rotatifs; Leur montage
35/24 . . . Outils souples
35/26 . . . Outils rigides
35/28 . . Outils rotatifs; Leur montage
35/30 . . Châssis (A01B 23/04 a priorité) **[2]**
35/32 . avec des dispositifs particuliers supplémentaires

37/00 Dispositifs pour ameublir le sol tassé par des roues ou causes similaires

39/00 Autres machines spécialement destinées au travail du sol sur lequel poussent des cultures
39/02 . à outils non rotatifs
39/04 . . à traction animale ou mécanique
39/06 . . Machines automotrices
39/08 . à outils rotatifs
39/10 . à outils oscillants
39/12 . à fonction particulière
39/14 . . à butter
39/16 . . pour le travail en vignobles, vergers ou similaires
39/18 . . à sarcler
39/19 . . . Sarcleuses à tige, c. à d. sarcleuses à tiges rotatives entraînées sous la surface du sol
39/20 . Outils; Détails
39/22 . . Outils; Leur montage
39/24 . . Châssis (A01B 23/04 a priorité) **[2]**
39/26 . . Disposition pour protéger les plantes
39/28 . avec des dispositifs particuliers supplémentaires (A01B 49/00 a priorité) **[2]**

41/00 Machines à éclaircir les plants (démarieuses)
41/02 . à outils oscillants
41/04 . à outils rotatifs
41/06 . avec commande électrique, p.ex. photo-électrique, des opérations d'éclaircissement

43/00 Machines pour retirer du sol les pierres, les racines indésirables ou les détritus similaires, p.ex. râteaux tractés [4]

45/00 Machines pour l'entretien des prairies ou des gazons
45/02 . pour aérer
45/04 . coupe-gazon ou lève-gazon

47/00 Travail de la terre par application d'une différence de potentiel électrique entre les outils et le sol

49/00 Machines combinées (dispositifs auxiliaires attelés à des machines d'un autre genre, p.ex. herses attelées à des charrues, voir les groupes relatifs à ces machines)
49/02 . à plusieurs outils de travail de la terre de nature différente
49/04 . Combinaisons d'outils de travail de la terre et d'outils non destinés au travail de la terre, tels que des plantoirs
49/06 . . pour semer ou répandre des engrais

<u>Parties constitutives ou accessoires des machines ou instruments agricoles, en général</u> (structure des sièges A47C; roues B60B; abris pour conducteurs B60J; sièges spécialement adaptés aux véhicules, leur agencement ou leur montage dans les véhicules B60N 2/00; grattoirs de roues B60S 1/68) **[3]**

51/00 Châssis spécialement adaptés au montage de différentes sortes d'outils ou machines agricoles (sous l'aspect véhicule en général, voir les sous-classes appropriées des classes B60 ou B62)
51/02 . entraînés par moteur
51/04 . à traction animale ou mécanique

59/00 Dispositifs particuliers pour l'attelage des animaux ou des tracteurs aux machines ou instruments agricoles (A01B 63/00 a priorité; attelage des véhicules, en général B60D; attelages de véhicules à traction animale, en général B62C 5/00) **[3]**
59/02 . pour machines à traction animale
59/04 . pour machines tirées ou poussées par tracteurs
59/041 . . avec prévention ou limitation du jeu latéral des instruments (prévention de l'excès de tension A01B 61/00) **[2]**
59/042 . . dont les moyens de traction sont disposés à l'arrière du tracteur
59/043 . . . avec attelage à trois points, p.ex. par accouplement à déclenchement rapide (A01B 59/06 a priorité)
59/044 . . dont les moyens de traction sont disposés à la partie centrale du tracteur
59/046 . . dont les moyens de traction ou de poussée sont disposés sur le côté du tracteur
59/048 . . dont les moyens de traction ou de poussée sont disposés à l'avant du tracteur
59/06 . pour machines montées sur tracteurs

61/00 Dispositifs ou pièces des machines ou instruments agricoles pour éviter un effort excessif (limiteurs d'effort pour attelage de véhicules, en général B60D; limiteurs d'effort d'accouplement en soi F16D) **[3]**
61/02 . des systèmes d'accouplement des tracteurs aux machines
61/04 . des points de fixation des outils de travail aux flèches ou bâtis

63/00 Dispositifs ou agencements de levage ou de réglage pour machines ou instruments agricoles (mécanismes de relevage de la barre de coupe d'une moissonneuse A01D 34/24; dispositifs de réglage de la barre de coupe d'une moissonneuse A01D 34/28; caractéristiques de structure des dispositifs de levage en soi B66F) **[3]**
63/02 . pour instruments montés sur tracteurs
63/04 . . Dispositifs à main; Dispositifs à compensateurs mécaniques, p.ex. ressorts
63/06 . . manœuvrés mécaniquement par le moteur du tracteur
63/08 . . manœuvrés par le déplacement du tracteur
63/10 . . à manœuvre hydraulique ou pneumatique

63/102 . . . caractérisés par la position du montage sur le tracteur, p.ex. sur la partie arrière
63/104 . . . . sur la partie centrale, c. à d. entre les roues avant et arrière
63/106 . . . . sur le côté
63/108 . . . . sur la partie avant
63/11 . . . pour la commande du transfert de charge entre les instruments et les roues du tracteur **[2]**
63/111 . . . Réglage de la profondeur de travail des instruments
63/112 . . . . pour la commande de la force de traction **[2]**
63/114 . . . . pour obtenir une profondeur de travail constante **[2]**
63/118 . . . Montage des instruments sur les attelages à relevage (A01B 59/043 a priorité; prévention ou limitation du jeu latéral des instruments A01B 59/041; prévention de l'excès de tension A01B 61/00) **[2]**
63/12 . . à manœuvre électrique
63/14 . pour instruments à traction animale ou mécanique
63/16 . . avec roues réglables par rapport au bâti
63/18 . . . par embrayage entre axe à baïonnette et roue
63/20 . . . à engrenages à crémaillère
63/22 . . . à commande hydraulique ou pneumatique
63/24 . . Outils ou supports d'outils réglables en position par rapport au bâti
63/26 . . . à la main
63/28 . . . par l'action de la machine ou de l'instrument
63/30 . . . par l'action du moteur transmise mécaniquement
63/32 . . . par moyens hydrauliques ou pneumatiques

67/00 **Dispositifs pour asservir le moteur du tracteur à la résistance des outils de travail** (limiteurs d'effort A01B 61/00)

69/00 **Direction des machines ou instruments agricoles**; **Guidage des machines ou instruments agricoles selon un parcours déterminé [3]**
69/02 . Marqueurs de sillons ou dispositifs similaires; Fils d'alignement; Accessoires à cet effet
69/04 . Adaptations particulières de la conduite automatique du tracteur, p.ex. systèmes électriques pour labourage selon les courbes de niveau
69/06 . Déplacement latéral des machines par un conducteur auxiliaire
69/08 . Déplacement latéral des machines par le mouvement latéral du tracteur

71/00 **Structure ou agencement des mécanismes de réglage ou d'ajustage, de l'entraînement ou de la prise de force des instruments ou des outils**; **Protection de pièces contre la poussière ou matière gênante similaire**; **Adaptation d'éléments de machine à/ou pour des fins agricoles**
71/02 . Mécanismes de réglage ou d'ajustage
71/04 . Paliers des pièces rotatives, p.ex. pour disques de travail de la terre (paliers en général F16C)
71/06 . Adaptations particulières de systèmes d'accouplement entre la prise de force et l'arbre de transmission à l'instrument ou à la machine (accouplements pour la transmission des mouvements de rotation F16D)
71/08 . Moyens de protection contre la poussière ou similaire, ou moyens pour le nettoyage d'instruments de culture (A01B 15/16, A01B 19/10, A01B 23/06 ont priorité; écrans de protection des outils d'ameublissement à entraînement rotatif A01B 33/12; écrans de protection de pièces rotatives en général F16P 1/00) **[2]**

73/00 **Moyens ou agencements pour faciliter le transport des machines ou instruments agricoles, p.ex. bâtis pliants réduisant la largeur hors tout** (agencements de levage pour instruments de travail de la terre A01B 63/00; véhicules adaptés au transport des charges ou pour transporter, porter ou comporter des charges ou des objets particuliers B60P; véhicules à moteur, remorques B62D) **[4]**
73/02 . Bâtis pliants **[4]**
73/04 . . repliables autour d'un axe horizontal **[4]**
73/06 . . repliables autour d'un axe vertical **[4]**

75/00 **Transporteurs des personnes pendant leur travail aux champs, p.ex. pendant le démariage des betteraves**

76/00 ***Parties constitutives ou accessoires des machines ou instruments agricoles non prévus dans les groupes A01B 51/00 à A01B 75/00*** **[8]**

77/00 **Machines pour lever et traiter la terre** (biocides, produits attirant ou repoussant les animaux nuisibles, régulateurs de croissance des végétaux A01N 25/00 à A01N 65/00; engrais C05; substances pour conditionner ou pour stabiliser les sols C09K 17/00)

79/00 **Méthodes de travail de la terre** (requérant essentiellement l'emploi de machines particulières, voir les groupes relatifs à ces machines)
79/02 . en combinaison avec d'autres opérations agricoles, p.ex. fertilisation, plantation

---

A01C **PLANTATION**; **ENSEMENCEMENT**; **FERTILISATION** (en combinaison avec le travail proprement dit de la terre A01B 49/04; parties constitutives ou accessoires des machines ou instruments agricoles, en général A01B 51/00 à A01B 75/00)

Schéma général

FERTILISATION
Méthodes 3/00, 21/00
Appareils..... 3/00, 15/00, 17/00, 19/00, 23/00
TRAVAUX PRÉALABLES À L'ENSEMENCEMENT OU À LA PLANTATION 1/00
PLANTATION 9/00, 11/00, 13/00, 14/00
ENSEMENCEMENT..... 7/00, 17/00, 19/00
APPAREILS COMMUNS 5/00

1/00 **Appareils ou modes d'emploi des appareils pour éprouver ou traiter les graines, les racines ou analogues avant l'ensemencement ou la plantation** (produits chimiques utilisés A01N 25/00 à A01N 65/00)

1/02 . Appareils de germination; Détermination des capacités germinatives des graines ou analogues (germination dans la préparation du malt C12C 1/027)

1/04 . Disposition des semences sur des supports, p.ex. sur des rubans, sur des cordes

1/06 . Enrobage ou préparation des semences

1/08 . Immunisation des semences

3/00 **Traitement des engrais de ferme**; **Epandage** (fourches à fumier A01D 9/00; engrais organiques résultant du traitement des immondices C05F)

3/02 . Installations pour l'emmagasinage des engrais de ferme, p.ex. citernes pour purin; Installations pour la fermentation des engrais de ferme (structure des égouts E03F 5/00; silos, abris E04H 7/22)

3/04 . Chargeurs de fumier (chargeurs en général B65G)

3/06 . Distributeurs d'engrais de ferme, p.ex. épandeurs de fumier

3/08 . . pour engrais de ferme déjà disposés sur le sol **[2]**

5/00 **Ouverture ou recouvrement de sillons ou de trous pour l'ensemencement, la plantation ou le fumage** (charrues à butter A01B 13/02)

5/02 . Outils à main pour faire des trous pour l'ensemencement, la plantation ou le fumage (dispositifs pour transplanter les arbres A01G 23/02)

5/04 . Machines pour ouvrir ou recouvrir des trous pour l'ensemencement ou la plantation

5/06 . Machines pour ouvrir ou recouvrir des rigoles ou des sillons pour l'ensemencement ou la plantation

5/08 . Machines pour effectuer à la fois le fumage et l'ensemencement ou le fumage et la plantation

7/00 **Ensemencement** (dispositions pour l'entraînement du mécanisme A01C 19/00)

7/02 . Instruments à main pour l'ensemencement

7/04 . Semoirs à graines isolées avec ou sans dispositifs à succion

7/06 . Semoirs combinés avec des appareils de fertilisation (en combinaison avec des outils de travail de la terre A01B 49/04)

7/08 . Semoirs à la volée; Semoirs en lignes

7/10 . . Dispositifs de réglage de la caisse à semences

7/12 . . Semoirs à cylindres de distribution

7/14 . . . Semoirs à cuillères ou à augets

7/16 . . Semoirs comportant d'autres dispositifs distributeurs, p.ex. brosses, disques, vis, glissières (avec chaînes sans fin A01C 15/18)

7/18 . Machines pour déposer une quantité de semence de distance en distance (semoirs en poquets)

7/20 . Eléments de semoirs pour guider et déposer les graines

9/00 **Machines à planter les pommes de terre** (en combinaison avec des outils de travail de la terre A01B 49/04)

9/02 . à courroies transporteuses

9/04 . à roues à godets

9/06 . à organes piquants ou de préhension

9/08 . avec autres systèmes de distribution, p.ex. clapets, vis, disques tournants horizontaux

11/00 **Machines transplanteuses (repiqueuses)** (transporteurs pour personnel A01B 75/00; dispositifs pour transplanter les arbres A01G 23/02)

11/02 . pour plants

11/04 . pour mise en terre plus profonde ou déplacement des plantes

13/00 **Machines ou appareils pour tasser la terre autour des plantes**

14/00 ***Procédés ou appareils pour la plantation non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe*** **[8]**

15/00 **Distributeurs d'engrais** (A01C 7/06 a priorité; à roues centrifugeuses A01C 17/00; dispositions pour l'entraînement du mécanisme A01C 19/00; épandeurs de sable, de gravier ou de sel pour les routes E01C 19/20) **[2]**

15/02 . à main

15/04 . utilisant des souffleries

15/06 . à fentes de distribution

15/08 . . à fentes pourvues de poussoirs ou agitateurs

15/10 . . . à poussoirs à mouvement alternatif

15/12 . à caisses à éléments mobiles

15/14 . à système d'évacuation de l'engrais par élévation

15/16 . à système d'évacuation par expulsion de l'engrais, p.ex. par rouleaux

15/18 . à chaînes sans fin

17/00 **Fertiliseurs ou semoirs à roues centrifugeuses** (dispositifs mécaniques de projection d'objets ou de matériaux solides en vrac, en général B65G 31/00; épandeurs de sable, de gravier ou de sel E01C 19/20) **[3]**

19/00 **Dispositions pour l'entraînement du mécanisme des fertiliseurs ou des semoirs [4]**

19/02 . à l'aide d'un moteur **[4]**

19/04 . à l'aide d'une roue en prise avec le sol **[4]**

21/00 **Méthodes de fertilisation** (engrais C05; substances pour conditionner ou pour stabiliser les sols C09K 17/00)

23/00 **Dispositifs distributeurs spécialement adaptés pour répandre le purin ou autres engrais liquides, y compris l'ammoniaque, p.ex. réservoirs de transport, voitures arroseuses** (irrigation des champs en général A01G 25/00; pulvérisation ou application de liquides ou d'autres matériaux fluides en général B05)

23/02 . Dispositions particulières pour décharger le liquide directement dans la terre

23/04 . Distribution sous pression; Distribution de boues; Adaptation des réseaux d'irrigation à des engrais liquides

A01D RÉCOLTE; FAUCHAGE

Note

La présente sous-classe couvre le déchiquetage ou la pulvérisation du chaume, p.ex. dans le but de produire du paillis, mais ne couvre pas les autres destructions mécaniques de végétaux indésirables qui sont couvertes par le groupe A01M 21/02. **[7]**

Schéma général

OUTILS À MAIN
- Outils de coupe, râteaux, fourches, autres 1/00, 7/00, 9/00, 11/00
- Accessoires 3/00, 5/00

MACHINES POUR LA RÉCOLTE DES RACINES ET TUBERCULES
- Arracheurs ..... 13/00 à 19/00, 27/00
- Décolleteurs 23/00, 27/00
- Pour produits particuliers 13/00, 21/00, 25/00, 29/00
- Autres machines 31/00
- Accessoires 33/00

RÉCOLTE OU FAUCHAGE DE CÉRÉALES OU D'HERBAGES
- Moissonneuses ou faucheuses 34/00, 37/00, 41/00, 42/00, 43/00
- Lieuses 37/00, 39/00
- Instruments pour couper les tiges ou cueillir les têtes 47/00
- Pour produits particuliers 44/00, 45/00
- Eléments constitutifs ..... 57/00 à 69/00
- Accessoires 75/00, 85/00

FANEUSES ..... 76/00 à 84/00

RÉCOLTE D'AUTRES VÉGÉTAUX
- De la flore subaquatique 44/00
- D'espèces sur pied 45/00
- Cueillette de fruits, légumes ou analogues 46/00, 51/00

CHARGEMENT, RAMASSAGE, TRANSPORT ..... 51/00, 85/00 à 90/00

MÉTHODES GÉNÉRALES 91/00

Outils à main (dispositifs pour la cueillette des pommes ou de fruits similaires A01D 46/24; outils de travail de la terre non adaptés particulièrement aux travaux de récolte A01B 1/00)

1/00 Outils de coupe à main pour récolter (appareils à tailler les haies A01G 3/04)
- 1/02 . Faux
- 1/04 . Faucilles
- 1/06 . Couteaux
- 1/08 . Systèmes de fixation des lames
- 1/10 . . fixation au moyen de leviers de coincement
- 1/12 . . à lames ajustables en plusieurs directions
- 1/14 . Manches; Accessoires, p.ex. paniers à faux, dispositifs de sûreté

3/00 Dispositifs non abrasifs pour l'affûtage des faux, faucilles ou analogues (outils pour affiler en matière abrasive ou similaires B24D 15/06)
- 3/02 . à outils de percussion
- 3/04 . à mâchoires de compression
- 3/06 . à rouleaux ou disques de compression
- 3/08 . Parties constitutives, p.ex. enclumettes pour faux, guides pour faux

5/00 Etuis pour pierres à aiguiser, utilisés pendant la récolte (instruments d'affûtage B24D 15/00)

7/00 Râteaux (faucheuses convertibles en râteaux ou capables de ratisser A01D 42/02; faucheuses combinées avec des râteaux A01D 43/02; faneuses, machines de traitement de la récolte A01D 76/00 à A01D 84/00)
- 7/02 . à dents fixées de manière rigide à la traverse du râteau
- 7/04 . à traverse ajustable
- 7/06 . à dents de forme ou à fixation particulières
- 7/08 . à dents amovibles
- 7/10 . combinés avec arracheurs, griffes ou similaires

9/00 Fourches
- 9/02 . à dents fixées de manière rigide au manche
- 9/04 . à dents amovibles
- 9/06 . combinées avec arracheurs, griffes ou similaires

11/00 Autres outils à main
- 11/02 . pour l'arrachage ou la récolte des betteraves, pommes de terre ou autres tubercules ou racines
- 11/04 . pour la manipulation des tubercules ou racines, p.ex. pelles, pelles du type fourche
- 11/06 . Instruments combinés, p.ex. fourches et râteaux

Machines pour la récolte des racines ou tubercules

13/00 Arracheurs, p.ex. arracheurs de pommes de terre

15/00 Arracheurs à grilles de tamisage, mais sans mécanismes transporteurs
- 15/02 . à grilles fixes
- 15/04 . à grilles mobiles ou vibrantes

17/00 Arracheurs à mécanismes de tamisage et de transport
- 17/02 . à transporteurs placés au-dessus du dispositif de tamisage
- 17/04 . à transporteurs placés au-dessous du dispositif de tamisage
- 17/06 . à rouleaux ou à tamis en disques
- 17/08 . à tamis du type à secousses
- 17/10 . à tapis transporteurs lisses, à claire-voie ou à peigne
- 17/12 . à convoyeurs à godets
- 17/14 . à tamis cylindriques
- 17/16 . . à transporteur à vis sans fin
- 17/18 . . sans transporteur à vis sans fin
- 17/20 . . à tamis multiples à actions combinées
- 17/22 . . à tapis tamiseurs multiples à actions combinées

19/00 **Arracheurs à roues, tambours ou hélices centrifuges**
19/02 . à éléments de travail tournant autour d'un axe horizontal disposé perpendiculairement au sens de la marche
19/04 . à éléments de travail tournant autour d'un axe horizontal disposé parallèlement au sens de la marche
19/06 . . à roues ou tambours élévateurs
19/08 . . à chaînes élévatrices à dents
19/10 . . à tamis récepteurs; Instruments pour le dépôt des récoltes
19/12 . à éléments de travail disposés sur un axe sensiblement vertical
19/14 . . à roue tamiseuse unique
19/16 . . à roues tamiseuses multiples
19/18 . . à chaînes tamiseuses

21/00 **Arracheurs comportant des instruments de ramassage des pommes de terre**
21/02 . à instruments de ramassage à mouvement alternatif
21/04 . à instruments de ramassage rotatifs

23/00 **Machines à décolleter (décolleteuses)**
23/02 . décolletage avant l'arrachage
23/04 . décolletage après l'arrachage (traitement en vrac des produits de la récolte A01F 29/00, A23N)
23/06 . avec dispositifs pour rassembler et déposer les collets; Dispositifs de protection des collets

25/00 **Arracheurs de betteraves ou plantes similaires**
25/02 . Machines à outils fixes
25/04 . Machines à outils mobiles ou rotatifs

27/00 **Machines à double mécanisme, décolleteur et arracheur**
27/02 . à outils fixes
27/04 . à outils mobiles ou rotatifs

29/00 **Machines pour la récolte des arachides**

31/00 **Autres arracheuses-récolteuses**
31/02 . combinées avec d'autres machines agricoles, p.ex. semeuses en ligne, planteuses, faneuses

33/00 **Accessoires d'arracheuses-récolteuses**
33/02 . Mécanismes d'effeuillage
33/04 . Mécanismes d'épierrage
33/06 . Coupe-chaume
33/08 . Dispositifs particuliers de triage et de nettoyage
33/10 . Collecteurs de récoltes avec ou sans appareils de pesée
33/12 . Mécanismes d'entraînement avec ou sans moteur
33/14 . Dispositifs pour relever ou abaisser les éléments de travail

Moissonneuses ou faucheuses pour herbages, céréales ou autres végétaux (éléments constitutifs A01D 57/00 à A01D 69/00; accessoires A01D 75/00)

34/00 **Faucheuses** (combinées avec des appareils permettant d'effectuer des opérations auxiliaires pendant le fauchage A01D 37/00 à A01D 41/00, A01D 43/00; convertibles en des appareils à usages autres que le fauchage ou capables d'effectuer des opérations autres que le fauchage A01D 42/00); **Appareils de fauchage des moissonneuses [4]**

Note

Dans le présent groupe, il est souhaitable d'ajouter le code d'indexation A01D 101/00, relatif à l'utilisation des faucheuses. **[8]**

34/01 . caractérisés par des particularités relatives au type d'appareil de coupe **[7]**
34/02 . . comportant des couteaux à mouvement alternatif **[4,7]**
34/03 . . . montés sur un véhicule, p.ex. un tracteur, ou tirés par un animal ou un véhicule **[4]**
34/04 . . . . à couteaux en tête **[4]**
34/06 . . . . à couteaux latéraux **[4]**
34/07 . . . . à couteaux en queue **[4]**
34/08 . . . dirigés à la main par un opérateur à pied **[4,7]**
34/10 . . . . à couteaux ou à roues entraînés par un moteur **[4]**
34/125 . . . avec des moyens pour décharger les produits fauchés (A01D 57/26 à A01D 57/30 ont priorité; combinés avec des moyens pour ramasser ou charger les produits fauchés A01D 43/06) **[7]**
34/13 . . . Appareils de coupe **[4]**
34/135 . . . . comportant des tringles porte-lames à mouvements opposés **[7]**
34/14 . . . . Tringles porte-lames **[4]**
34/16 . . . . Dispositifs de guidage de la tringle porte-lame sur les plaques d'usure **[4]**
34/17 . . . . Dispositifs pince-lames **[4]**
34/18 . . . . Doigts de garde; Plaques d'usure **[4]**
34/20 . . . . Barres à plaques d'usure **[4]**
34/22 . . . . . Leurs sabots **[4]**
34/23 . . . . à barre de coupe verticale supplémentaire **[4]**
34/24 . . . Dispositifs de relevage de la barre de coupe **[4]**
34/26 . . . . actionnés manuellement **[4]**
34/27 . . . . Dispositifs de débrayage du mécanisme d'entraînement de la lame pendant le relevage de la barre de coupe **[4]**
34/28 . . . Dispositifs de réglage de la barre de coupe **[4]**
34/30 . . . Mécanismes d'entraînement des couteaux **[4]**
34/32 . . . . Bielles des mécanismes moteurs des couteaux **[4]**
34/33 . . . . . Dispositifs d'accouplement de la bielle à la tête de lame **[4]**
34/34 . . . . . Dispositifs d'accouplement de la bielle au plateau de manivelle du mécanisme moteur **[4]**
34/36 . . . . actionnés par l'avance de la machine **[4]**
34/37 . . . . électriques **[4]**
34/38 . . . . actionnés par un fluide **[4]**
34/40 . . . Autres détails **[4]**
34/404 . . comportant des couteaux entraînés pour osciller dans un plan horizontal **[7]**
34/408 . . . et coopérant avec des contre-lames **[7]**
34/412 . . comportant des couteaux rotatifs **[7]**
34/416 . . . sous forme de fils flexibles **[7]**
34/42 . . . comportant des couteaux tournant autour d'un axe horizontal, p.ex. des cylindres de coupe **[4,7]**
34/43 . . . . montés sur un véhicule, p.ex. un tracteur, ou tirés par un animal ou un véhicule **[4]**
34/44 . . . . . à plusieurs couteaux **[4]**
34/46 . . . . dirigés à la main par un opérateur à pied **[4,7]**

34/47 . . . . . à couteaux ou à roues entraînés par un moteur **[4]**
34/49 . . . . avec des moyens pour décharger les produits fauchés (A01D 57/26 à A01D 57/30 ont priorité; combinés avec des moyens pour ramasser ou charger les produits fauchés A01D 43/06) **[7]**
34/52 . . . . Appareils de coupe **[4]**
34/53 . . . . . Organes coupants en forme d'hélice **[4]**
34/535 . . . . . avec des organes coupants reliés de façon pivotante à l'axe de rotation, p.ex. fléaux **[7]**
34/54 . . . . Réglage de la hauteur de coupe **[4]**
34/56 . . . . Mécanismes d'entraînement des couteaux **[4]**
34/57 . . . . . actionnés par l'avance de la machine **[4]**
34/58 . . . . . électriques **[4]**
34/60 . . . . . actionnés par un fluide **[4]**
34/62 . . . . Autres détails **[4]**
34/63 . . . comportant des couteaux tournant autour d'un axe vertical **[4,7]**
34/64 . . . . montés sur un véhicule, p.ex. un tracteur, ou tirés par un animal ou un véhicule (A01D 34/695 a priorité) **[4,7]**
34/66 . . . . . à plusieurs couteaux **[4]**
34/67 . . . . dirigés à la main par un opérateur à pied **[4,7]**
34/68 . . . . . à couteaux ou à roues entraînés par un moteur **[4]**
34/685 . . . . . à plusieurs couteaux **[7]**
34/69 . . . . . à roues entraînées par un moteur **[7]**
34/695 . . . . supportés par un coussin d'air **[7]**
34/71 . . . . avec des moyens pour décharger les produits fauchés (A01D 57/26 à A01D 57/30 ont priorité; combinés avec des moyens pour ramasser ou charger les produits fauchés A01D 43/06) **[7]**
34/73 . . . . Appareils de coupe **[4]**
34/74 . . . . Réglage de la hauteur de coupe **[4]**
34/76 . . . . Mécanismes d'entraînement des couteaux **[4]**
34/77 . . . . . actionnés par l'avance de la machine **[4]**
34/78 . . . . . électriques **[4]**
34/80 . . . . . actionnés par un fluide **[4]**
34/81 . . . . Carters; Boîtiers (A01D 34/71 a priorité) **[7]**
34/82 . . . . Autres détails **[4]**
34/83 . . comportant des organes coupants montés sur des courroies sans fin ou sur des chaînes articulées **[4]**
34/835 . spécialement adaptés à des usages particuliers **[7]**
34/84 . . pour bordures de gazon ou de champs, p.ex. pour le fauchage près d'arbres ou de murs (tranche-bordures portatifs A01G 3/00) **[4]**
34/86 . . pour une utilisation sur un terrain en pente, p.ex. sur un talus (châssis ou caisses spécialement adaptés aux moissonneuses ou aux faucheuses A01D 67/00; mécanismes de commande des moissonneuses ou des faucheuses se déplaçant sur des déclivités A01D 75/28) **[4,7]**
34/90 . . destinés à être portés par l'opérateur **[7]**

37/00 **Moissonneuses-lieuses** (pour la partie moissonneuse uniquement A01D 34/00; pour la partie lieuse uniquement A01D 39/00; équipement de ces machines pour lier les produits récoltés ou fauchés, p.ex. noueurs, A01D 59/00)
37/02 . à tablier récepteur et appareil à lier, mais sans toiles élévatrices
37/04 . transportant les tiges dans une position verticale
37/06 . liant au moyen de liens de foin ou de paille

39/00 **Lieuses indépendantes, p.ex. pour le foin**; **Lieuses pouvant être reliées aux moissonneuses** (équipement de ces lieuses pour lier les produits récoltés ou fauchés, p.ex. noueurs, A01D 59/00; appareils fixes ou outils à main pour botteler la paille ou le foin ou lier les bottes A01F 1/00)

41/00 **Moissonneuses-batteuses, c. à d. moissonneuses ou faucheuses combinées avec des dispositifs de battage** (dispositifs de battage pour moissonneuses-batteuses A01F 7/00 à A01F 12/00)
41/02 . Moissonneuses-batteuses automotrices
41/04 . Moissonneuses-batteuses remorquées par tracteur
41/06 . Moissonneuses-batteuses avec des organes pour couper les tiges ou cueillir les têtes
41/08 . Moissonneuses-batteuses qui battent la récolte avant que la tige soit coupée
41/10 . Batteuses avec appareils de ramassage des andains
41/12 . Parties constitutives des moissonneuses-batteuses
41/127 . . Dispositions pour la commande ou la mesure spécialement adaptées aux moissonneuses-batteuses **[7]**
41/133 . . Dispositifs de séchage **[7]**
41/14 . . Tables de coupe **[2]**
41/16 . . . Dispositifs pour coupler les tables de coupe aux transporteurs **[7]**

42/00 **Faucheuses convertibles en des appareils à des fins autres que le fauchage**; **Faucheuses capables d'effectuer des opérations autres que le fauchage** (faucheuses combinées avec des appareils permettant d'effectuer des opérations supplémentaires pendant le fauchage A01D 43/00) **[7]**
42/02 . Ratissage **[7]**
42/04 . Travail de la terre **[7]**
42/06 . Balayage ou nettoyage des pelouses ou d'autres surfaces **[7]**
42/08 . . Balayage de la neige **[7]**

43/00 **Faucheuses combinées avec des appareils permettant d'effectuer des opérations supplémentaires pendant le fauchage** (A01D 37/00, A01D 39/00, A01D 41/00 ont priorité) **[3]**
43/02 . avec des râteaux
43/04 . avec des faneuses
43/06 . avec des moyens pour collecter, ramasser ou charger les produits fauchés **[1,7]**
43/063 . . dans un conteneur porté par la faucheuse; Conteneurs à cet effet (A01D 43/077 a priorité) **[7]**
43/07 . . dans une remorque (A01D 43/077 a priorité) **[7]**
43/073 . . . avec une goulotte de décharge qui peut être commandée **[7]**
43/077 . . avec des moyens auxiliaires, p.ex. des ventilateurs, pour le transport de la récolte fauchée **[7]**
43/08 . avec des moyens pour hacher la récolte fauchée
43/10 . avec des moyens pour briser ou écraser la récolte fauchée
43/12 . avec des outils de travail de la terre, p.ex. des charrues
43/14 . avec des appareils de distribution, p.ex. pour la distribution d'engrais, d'herbicides ou d'agents de conservation **[7]**
43/16 . avec des tondeuses pour les bordures de pelouses **[7]**

44/00 **Récolte de la flore subaquatique, p.ex. récolte des algues [2]**
44/02 . des algues comestibles **[2]**

45/00 **Récolte d'espèces sur pied** (A01D 44/00 a priorité; batteuses destinées à des récoltes déterminées, dispositifs de battage pour moissonneuses-batteuses destinées à des récoltes déterminées A01F 11/00) **[2]**
45/02 . du maïs
45/04 . du riz
45/06 . du lin
45/10 . de la canne à sucre
45/16 . du tabac
45/22 . des haricots
45/24 . des pois
45/26 . des choux ou des laitues **[2]**
45/28 . des épinards
45/30 . des semences de plantes herbacées

46/00 **Cueillette de fruits, légumes, houblon ou de produits similaires**; **Dispositifs pour secouer les arbres ou les arbustes [2,3]**

Note

Le groupe A01D 46/30 a priorité sur les groupes A01D 46/02 à A01D 46/28 **[7]**

46/02 . du houblon **[2]**
46/04 . du thé **[2]**
46/06 . du café **[2]**
46/08 . du coton **[2]**
46/10 . . par action pneumatique **[2]**
46/12 . . par arrachage de la capsule de la plante **[2]**
46/14 . . par cueillette de la filasse des capsules **[2]**
46/16 . . . par doigts rotatifs ou oscillants **[2]**
46/18 . . . . montés sur un support rotatif **[2]**
46/20 . Plates-formes avec dispositifs de montée ou de descente **[2]**
46/22 . Paniers ou sacs pouvant être fixés au cueilleur **[2]**
46/24 . Dispositifs pour la cueillette des pommes ou de fruits similaires (A01D 46/26 a priorité) **[2,7]**
46/247 . . Outils actionnés manuellement pour la cueillette des fruits (A01D 46/253 a priorité) **[7]**
46/253 . . Dispositifs portables motorisés pour la cueillette des fruits **[7]**
46/26 . Dispositifs pour secouer les arbres ou les arbustes; Dispositifs pour recueillir les fruits utilisés avec ces dispositifs de secousse (A01D 46/28 a priorité) **[3,7]**
46/28 . Machines à vendanger **[3]**
46/30 . Dispositifs robotisés pour cueillir les articles un par un **[7]**

47/00 **Instruments pour couper les tiges ou cueillir les têtes**

51/00 **Appareils pour ramassage en tas des récoltes répandues sur le sol, p.ex. pommes, betteraves, noix, pommes de terre**

Éléments constitutifs des moissonneuses ou des faucheuses pour herbages ou céréales (appareils de fauchage A01D 34/00; roues B60B; grattoirs de roues B60S 1/68) **[7]**

57/00 **Mécanismes d'alimentation pour moissonneuses ou faucheuses**
57/01 . Dispositifs pour diriger les récoltes vers les appareils de fauchage **[7]**
57/02 . . utilisant des rabatteurs
57/03 . . . comportant un mouvement commandé supplémentaire des organes en contact avec la récolte, p.ex. des dents **[3]**
57/04 . . . Dispositifs permettant de changer la position des rabatteurs
57/05 . . . Rabatteurs amovibles pour transformer une faucheuse en moissonneuse **[7]**
57/06 . . au moyen de transporteurs sans fin
57/08 . . au moyens de peignes oscillants
57/10 . . au moyen de ventilateurs
57/12 . Peignes rotatifs
57/14 . Peignes à un seul plateau
57/16 . Tables oscillantes
57/18 . Botteleuses, p.ex. à traverses basculantes
57/20 . à tapis roulants
57/22 . pour les tiges sur pied
57/24 . Planches à andain
57/26 . Plateaux disposés en arrière de la barre de coupe pour diriger l'herbe ou la paille coupées
57/28 . Dispositifs à andains munis de dents
57/30 . Dispositifs à andains rotatifs

59/00 **Équipement pour lier les produits récoltés ou fauchés** (spécialement conçu pour les presses de mise en balles A01F 15/14; ficelage d'objets pour l'emballage en général B65B 13/00)
59/02 . Tasseurs
59/04 . Noueurs
59/06 . Aiguilles
59/08 . Bras éjecteurs
59/10 . Dispositifs pour séparer les gerbes assemblées
59/12 . Bacs supports pour ficelle (pelotes de ficelle ou leur fabrication B65H)
59/14 . Compteurs de gerbes

61/00 **Elévateurs ou transporteurs pour moissonneuses-lieuses ou moissonneuses-batteuses** (manutention en général B65G; hissage, levage, en général B66)
61/02 . Courroies sans fin
61/04 . Chaînes

63/00 **Diviseurs extérieurs**
63/02 . Diviseurs rotatifs
63/04 . Diviseurs non rotatifs

65/00 **Redresseurs de céréales**
65/02 . Doigts releveurs
65/04 . à barreaux tournants
65/06 . Dispositifs de relevage montés sur la face intérieure de la barre de coupe
65/08 . Dispositifs de protection des roues

67/00 **Châssis ou caisses spécialement adaptés aux moissonneuses ou aux faucheuses** (agencement des dispositifs d'accouplement entre un animal ou un tracteur et une moissonneuse ou une faucheuse A01B 59/00); **Mécanismes de réglage de la caisse** (dispositifs de réglage de la barre de coupe A01D 34/28); **Plates-formes [3]**
67/02 . Protection contre les intempéries
67/04 . Sièges

69/00 **Mécanismes d'entraînement ou éléments de ceux-ci pour moissonneuses ou faucheuses** (mécanismes d'entraînement pour les couteaux des faucheuses ou moissonneuses A01D 34/00)
69/02 . électriques
69/03 . actionnés par un fluide **[4]**

69/06 . Engrenages
69/08 . Embrayages
69/10 . Freins
69/12 . Graissage

75/00 Accessoires pour moissonneuses ou faucheuses
75/02 . Instruments collecteurs de céréales récoltées
75/04 . Transporteurs de gerbes
75/06 . Moyetteurs de gerbes ou appareils pour la mise en tas des gerbes
75/08 . Dispositifs d'affûtage fixés sur la moissonneuse ou la faucheuse (machines ou appareils d'affûtage en soi B24B, B24D)
75/10 . Dispositifs pour la remise en état de la lame de coupe
75/12 . Instruments pour retirer la tringle porte-lame de la barre de coupe ou le couteau de son support
75/16 . Instruments pour disposer les liens à gerbes
75/18 . Dispositifs de sécurité pour certaines parties des machines (dispositifs de sécurité en général F16P)
75/20 . Dispositifs de protection des hommes ou des animaux (dispositifs de sécurité en général F16P)
75/24 . Dispositifs particuliers propres aux moissonneuses ou faucheuses à traction animale
75/26 . Avant-train; Dispositifs de direction de l'avant-train par pivot d'essieu
75/28 . Mécanismes de commande des moissonneuses ou des faucheuses se déplaçant sur des déclivités; Dispositifs pour éviter les poussées latérales
75/30 . Dispositions pour le remorquage de plusieurs moissonneuses ou faucheuses

Faneuses (combinées avec des faucheuses A01D 43/04); **Machines de traitement de la récolte** **[3]**

Note

Dans les groupes A01D 76/00 à A01D 87/00, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:
– "foin" couvre tout fourrage fauché à l'état sec ou partiellement sec; **[3]**
– "faneuses" couvre tous les appareils pour manipuler du fourrage fauché reposant sur le sol dans l'intention d'en faire du foin, à l'exclusion des râteaux qui sont couverts par le groupe A01D 7/00. **[7]**

76/00 Faneuses à dents qui restent fixes par rapport à la machine pendant son fonctionnement, mais qui peuvent être relevables pour la décharge [3]

78/00 Faneuses à dents mobiles par rapport à la machine [3]
78/02 . à barres porte-dents ou organes équivalents qui viennent en engagement avec des têtes rotatives selon des axes horizontaux, p.ex. du type à tambour rotatif **[3]**
78/04 . . les organes porte-dents se déplaçant obliquement ou perpendiculairement par rapport à la direction de déplacement de la machine **[3]**
78/06 . à chaînes ou courroies sans fin porte-dents **[3]**
78/08 . à têtes ou roues porte-dents rotatives **[3]**
78/10 . . les dents tournant autour d'un axe sensiblement vertical **[3]**
78/12 . . . les dents étant en plus animées d'un mouvement s'ajoutant au mouvement de rotation **[3]**
78/14 . . les dents tournant autour d'un axe sensiblement horizontal **[3]**
78/16 . . . avec un entraînement positif des têtes ou des roues **[3]**
78/18 . du type à dents à mouvement alternatif **[3]**
78/20 . . les dents se déplaçant parallèlement à la direction de déplacement de la machine **[3]**

80/00 Eléments ou parties constitutives des faneuses (éléments ou parties constitutives particuliers à un type de machine, voir les groupes appropriés pour de telles machines) **[3]**
80/02 . Dents; Fixation des dents **[3]**

82/00 Conditionneurs de récolte, c. à d. machines pour briser ou écraser les tiges (faucheuses combinées avec des moyens pour briser ou écraser la récolte fauchée A01D 43/10) **[3]**
82/02 . Rouleaux pour machines de traitement de la récolte **[6]**

84/00 Machines non prévues dans un seul des groupes A01D 76/00 à A01D 82/00
84/02 . avec des outils flexibles **[6]**

85/00 Dispositions pour mettre la récolte en meules

87/00 Chargeurs à foin ou à récolte similaire (combinés avec des faucheuses A01D 43/06; chargement en général B65G, B66)
87/02 . à tapis roulants
87/04 . . à peignes pour amener la récolte sur le tapis
87/06 . à peignes oscillants ou à mouvement alternatif
87/08 . à peignes continus
87/10 . à soufflerie
87/12 . Chargeurs pour gerbes, meules ou balles

89/00 Ramasseurs pour chargeurs, hache-paille, presses à balle, batteuses de campagne, ou machines similaires

90/00 Véhicules pour le transport des récoltes moissonnées munis de moyens pour leur chargement ou déchargement (combinés avec des faucheuses A01D 43/06; véhicules pour le transport de charges modifiés pour faciliter le chargement, en général, B60P; bennes roulantes, c. à d. ayant des godets racleurs, E02F 3/64) **[2]**
90/02 . Moyens de chargement **[2]**
90/04 . . avec moyens de coupe additionnels **[2]**
90/06 . . . avec des hache-paille utilisés comme moyens de chargement et de coupe (A01D 43/08 a priorité) **[2]**
90/08 . . avec moyens de mise en balles utilisés additionnellement pour le chargement; avec moyens de ramassage et de transport des balles dans le véhicule **[2]**
90/10 . Moyens de déchargement **[2]**
90/12 . avec accessoires ou appareils supplémentaires (agencement des dispositifs d'accouplement A01B 59/00) **[2]**
90/14 . Dispositions d'engrenages pour la traction, le chargement ou le déchargement **[2]**
90/16 . Automoteurs **[2]**

91/00 **Méthodes pour la récolte de produits agricoles** (nécessitant essentiellement l'emploi de machines particulières, voir les groupes relatifs à ces machines)
91/02 . de produits poussant dans la terre
91/04 . de produits poussant au-dessus du sol (fruits, houblon A01D 46/00)

Schéma d'indexation associé au groupe A01D 34/00, relatif à l'utilisation des faucheuses. [6]

101/00 **Tondeuses à gazon [6]**

A01F BATTAGE; MISE EN BALLES DE LA PAILLE, DU FOIN OU DE PRODUITS SIMILAIRES; APPAREILS FIXES OU OUTILS À MAIN POUR BOTTELER OU LIER LA PAILLE OU LE FOIN; COUPE DE LA PAILLE, DU FOIN OU DE PRODUITS SIMILAIRES; EMMAGASINAGE DES PRODUITS AGRICOLES OU HORTICOLES

Schéma général

BATTAGE
- Structures générales 5/00, 7/00, 9/00
- Applications particulières 11/00
- Parties constitutives 12/00

MISE EN BALLES DE LA PAILLE, DU FOIN OU DE PRODUITS SIMILAIRES 1/00, 13/00, 15/00

ACCESSOIRES POUR BATTEUSES OU PRESSES À BALLES 17/00, 19/00, 21/00

EMMAGASINAGE DES PRODUITS AGRICOLES OU HORTICOLES 25/00

MACHINES OU OUTILS POUR COUPER LE FOIN OU LA PAILLE 3/00, 29/00

Bottelage ou liage de la paille; Instruments à main pour hacher le foin ou la paille

1/00 **Appareils fixes ou outils à main pour botteler ou lier la paille ou le foin** (appareils ou presses pour mise en balles A01F 13/00, A01F 15/00; botteleuses A01D 37/00, A01D 39/00) **[3]**
1/02 . Outils à main
1/04 . Dispositifs d'attache ou de liage
1/06 . Liens pour bottes de paille

3/00 **Instruments à main pour hacher le foin ou la paille** (coupe-paille mécaniques A01F 29/00; coupage en général B26)

Battage

5/00 **Instruments de battage à main**

7/00 **Batteuses** (à fléaux A01F 9/00); **Dispositifs de battage pour moissonneuses batteuses**
7/02 . à outils rotatifs
7/04 . à axes perpendiculaires au sens de l'alimentation
7/06 . à axes parallèles au sens de l'alimentation

9/00 **Batteuses à fléaux**; **Dispositifs de battage avec fléaux pour moissonneuses-batteuses**

11/00 **Batteuses destinées à des récoltes déterminées**; **Dispositifs de battage pour moissonneuses-batteuses destinées à des récoltes déterminées**
11/02 . pour lin
11/04 . pour trèfle ou plantes fourragères similaires, p.ex. pour la luzerne
11/06 . pour maïs, p.ex. détachage des grains des épis
11/08 . pour fruits de palmiers, p.ex. détachage du fruit de la tige

12/00 **Pièces ou parties constitutives des batteuses**; **Pièces ou parties constitutives des dispositifs de battage pour moissonneuses-batteuses**
12/10 . Mécanismes d'alimentation
12/12 . . sans coupe-liens
12/14 . . à coupe-liens
12/16 . . Dispositifs de sécurité
12/18 . Mécanismes de battage
12/20 . . Cylindres de batteuse à battes
12/22 . . Cylindres de batteuse à dents
12/24 . . Contrebatteurs d'une seule pièce
12/26 . . Contrebatteurs en plusieurs pièces
12/28 . . Dispositifs d'ajustage des contrebatteurs
12/30 . Séparateurs de paille
12/32 . . à tamis ou cribles
12/34 . . . Eléments de criblage; Garnitures des secoueurs
12/36 . . . . Eléments de criblage pour traitements des pailles courtes
12/38 . . à éléments de secouage ou similaires juxtaposés et actionnés indépendamment
12/385 . . avec une surface sans fin de transport de la paille **[5]**
12/39 . . avec des transporteurs de la paille en forme de rouleaux ou de tambours **[5]**
12/395 . . Séparateurs de paille coniques ou cylindriques avec une surface de travail interne **[5]**
12/40 . Broyage ou coupage de la paille, p.ex. à l'aide de hache-paille (appareils de coupe des hache-paille A01F 29/00)
12/42 . Appareils pour l'ébarbage des grains (décorticage ou ébarbage des grains autrement que dans des batteuses B02B 3/00)
12/44 . Nettoyeurs de grain; Séparateurs (appareils de criblage ou de tamisage en général B07B)
12/46 . Transporteurs mécaniques de grain (transporteurs en général B65G)
12/48 . Conduits à air ou ventilateurs pour le grain (pour le transport en général B65G 51/00, B65G 53/00)
12/50 . Dispositifs d'ensachage; Compte-sacs ou pèse-sacs (ensachage en général B65B 1/00; appareils de pesée en général G01G; mécanismes compteurs en général G06M)
12/52 . Dispositions pour le renvoi du grain non battu à la batteuse
12/54 . Dispositifs pour rassembler et retirer les poussières

12/56 . Mécanismes d'entraînement des pièces batteuses
12/58 . Dispositifs de commande; Freins; Paliers
12/60 . Réservoirs à grains

Mise en balles de la paille, du foin ou de produits similaires
(presses pour mise en balles en général, presses à briquettes B30B)

13/00 Appareils à main pour mise en balles

15/00 Presses pour mise en balles de la paille, du foin ou de produits similaires (obtention de meules comprimées A01D 85/00; ramasseurs A01D 89/00) **[3]**
15/02 . à coffre de pressage
15/04 . Presses à piston
15/06 . . à piston à double action
15/07 . Presses enrouleuses, c. à d. machines pour former des balles cylindriques par enroulement et compression **[5]**
15/08 . Parties constitutives
15/10 . . Dispositifs d'alimentation en produits récoltés **[3]**
15/12 . . Dispositifs d'alimentation en liens
15/14 . . Adaptations particulières des dispositifs de liage pour presses de mise en balles (autre équipement pour lier les produits récoltés ou fauchés A01D 59/00)
15/16 . . Plateaux séparateurs
15/18 . . Courroies sans fin, rouleaux ou dispositifs similaires

Accessoires pour batteuses ou presses à balles (chargeurs pour gerbes, meules ou balles A01D 87/12; remorques B62D 63/06)

17/00 Transporteurs de paille pour batteuses ou presses (transporteurs en général B65G)
17/02 . Transporteurs mécaniques
17/04 . Transporteurs pneumatiques

19/00 Dispositifs pour assurer la stabilité des batteuses ou presses à balles, p.ex. pour compenser les inégalités du terrain

21/00 Dispositif de protection des êtres humains (sur des moissonneuses-batteuses A01D 75/20; dispositifs de sécurité en général F16P)

25/00 Emmagasinage des produits agricoles ou horticoles; **Suspension de fruits récoltés** (conservation des végétaux A01N 3/00; conservation des légumes ou des fruits A23B 7/00; maturation des fruits A23N 15/06; installations dans les hangars pour le traitement préliminaire du tabac A24B 1/02; emmagasinage des matériaux en vrac en général B65G; empaquetage ou emmagasinage du houblon C12C 3/04; séchage en général F26B) **[3]**
25/02 . Fosses
25/04 . Tas, meules ou similaires
25/08 . . Moyens d'aération
25/10 . . Abris
25/12 . Râteliers de séchage
25/13 . Couvertures (A01F 25/14 a priorité; couvertures protectrices pour les plantes A01G 13/02) **[3]**
25/14 . Récipients spécialement conçus pour l'emmagasinage (silos construits par les techniques du genre civil E04H 7/22) **[3]**
25/16 . Aménagement des silos à fourrage (dispositifs de chargement ou déchargement en général B65G; structures des silos E04H 7/22)
25/18 . . Dispositifs de chargement ou de distribution **[2]**
25/20 . . Dispositifs de déchargement **[2]**
25/22 . . Dispositifs de ventilation **[2]**

29/00 Agencements particuliers des machines à couper pour couper le foin, la paille ou le fourrage; **Appareils de coupe des hache-paille** (faucheuses combinées avec des moyens pour hacher la récolte fauchée A01D 43/08; désagrégation en général B02C; machines pour couper en général B26D) **[3]**
29/01 . montés sur ou tirés par un tracteur, p.ex. ramasseuses-hacheuses **[7]**
29/02 . comportant des couteaux rotatifs dont les arêtes tranchantes sont dans un plan perpendiculaire à leur axe de rotation **[3]**
29/04 . . dont la direction d'alimentation est transversale à l'axe **[3]**
29/06 . comportant des couteaux rotatifs dont les arêtes tranchantes sont sur une surface cylindrique, p.ex. de type hélicoïdal **[3]**
29/08 . comportant des couteaux à mouvement alternatif **[3]**
29/10 . Dispositifs d'alimentation **[3]**
29/12 . Moyens de décharge (chargeurs à foin ou céréales comportant une soufflerie A01D 87/10; convoyeurs B65G) **[3]**
29/14 . Entraînement **[3]**
29/16 . Dispositifs de sécurité, p.ex. aménagement des freins de secours **[3]**
29/18 . . pour la protection des êtres humains **[3]**
29/20 . Autres détails **[3]**
29/22 . . Aménagement des dispositifs d'affûtage des couteaux (dispositifs d'affûtage des couteaux en soi B24B) **[3]**

A01G HORTICULTURE; **CULTURE DES LÉGUMES, DES FLEURS, DU RIZ, DES FRUITS, DE LA VIGNE, DU HOUBLON OU DES ALGUES**; **SYLVICULTURE**; **IRRIGATION** (cueillette des fruits, des légumes, du houblon ou similaires A01D 46/00; reproduction de plantes par des techniques de culture de tissus A01H 4/00; dispositifs pour écimer ou peler les oignons ou les bulbes à fleurs A23N 15/08; propagation d'algues unicellulaires C12N 1/12; culture de cellules végétales C12N 5/00)

Schéma général

CULTURE EN GÉNÉRAL 1/00, 3/00, 7/00, 9/00, 16/00, 17/00
HYDROPONIQUE, CULTURE SANS SOL 31/00
CULTURE DES ALGUES 33/00
PROTECTION DES VÉGÉTAUX..... 11/00, 13/00, 15/00
CUEILLETTE OU MANIPULATION DES FLEURS 3/00, 5/00

SYLVICULTURE 23/00
IRRIGATION.....25/00, 27/00, 29/00

1/00 **Horticulture**; **Culture des légumes** (étiquettes ou plaques d'identification G09F 3/00, G09F 7/00)
1/02 . Culture des asperges
1/04 . Culture des champignons (composts ou engrais pour la culture des champignons C05)
1/06 . Greffe (mastics à greffer A01N 3/04)
1/08 . Bordures pour planches, pelouses ou similaires, p.ex. en employant des tuiles
1/12 . Outils pour la culture du gazon; Instruments pour le balayage des pelouses; Rouleaux horticoles (machines pour l'entretien des prairies ou des pelouses A01B 45/00; tondeuses à gazon A01D 34/00)

3/00 **Instruments de coupe spécialement adaptés pour l'horticulture**; **Ebranchage des arbres sur pied** (abattage d'arbres A01G 23/08; faucheuses comportant des couteaux rotatifs sous forme de fils flexibles A01D 34/416; adaptation particulière des faucheuses destinées à être portées par l'opérateur A01D 34/90; outils coupants à main convenant aussi à d'autres usages B26B) **[5]**
3/02 . Sécateurs; Cisailles pour fleurs ou fruits
3/025 . . avec des poignées allongées ou prolongées **[6]**
3/033 . . avec des lames entraînées par un moteur **[6]**
3/037 . . . le moyen d'entraînement étant un moteur électrique **[6]**
3/04 . Appareils à tailler les haies, p.ex. cisailles à haies **[6]**
3/047 . . portables **[6]**
3/053 . . . entraînés par un moteur **[6]**
3/06 . Tranche-bordures ou cisailles portatifs pour pelouses (faucheuses combinées avec des tondeuses pour les bordures de pelouses A01D 43/16)
3/08 . Autres outils à élaguer, émonder ou ébrancher des arbres sur pied **[2,5]**

5/00 **Manipulation des fleurs**
5/02 . Systèmes pour lier bouquets ou couronnes
5/04 . Carcasses de couronnes ou structures similaires; Chevalets ou supports pour fleurs
5/06 . Dispositifs pour la conservation des fleurs (substances chimiques A01N 3/02; vases à fleurs A47G 7/06)

7/00 **Botanique en général** (culture sans sol A01G 31/00)
7/02 . Traitement des végétaux au gaz carbonique (serres pour cet usage A01G 9/18)
7/04 . Traitement électrique ou magnétique des végétaux pour favoriser leur croissance
7/06 . Traitement des arbres ou des plantes en cours de croissance, p.ex. pour prévenir la décomposition du bois, pour teinter les fleurs ou le bois, pour prolonger la vie des plantes

9/00 **Culture des fleurs, des légumes ou du riz dans des récipients, des châssis de couches ou des serres** (culture sans sol A01G 31/00)
9/02 . Récipients, p.ex. pots ou caisses à fleurs (paniers à fleurs pouvant se suspendre, supports ou récipients pour pots de fleurs A47G 7/00); Verres pour la culture des fleurs
9/04 . Dessous de pots de fleurs
9/06 . Dispositifs de nettoyage des pots de fleurs
9/08 . Dispositifs de remplissage des pots à fleurs; Dispositifs de mise en pots des plantes
9/10 . Pots pour plants; Blocs de terre pour plants; Moyens pour former les blocs de terre
9/12 . Supports de plantes; Treillages pour fraises ou similaires (étais pour les arbres, tuteurs pour les vignes A01G 17/14)
9/14 . Serres (cloches A01G 13/04)
9/16 . . Serres démontables ou transportables
9/18 . Serres pour le traitement des plantes au gaz carbonique ou avec des produits analogues
9/20 . Châssis; Eclairages
9/22 . Stores ou jalousies de serres ou dispositifs similaires
9/24 . Dispositifs de chauffage, d'aération, de climatisation ou d'irrigation dans les serres, les châssis ou les installations similaires
9/26 . . Dispositifs électriques

11/00 **Stérilisation du sol par la vapeur** (substances pour conditionner ou pour stabiliser les sols C09K 17/00)

13/00 **Protection des végétaux** (appareils pour la destruction de la vermine ou des animaux nuisibles A01M; utilisation à cet effet de produits chimiques, compositions des matériaux de protection, p.ex. de mastic à greffer, A01N)
13/02 . Couvertures protectrices pour les plantes; Dispositifs pour leur mise en place
13/04 . . Cloches
13/06 . Dispositifs générateurs de chaleur, de fumée ou de brouillard pour les jardins, vergers ou forêts, p.ex. pour prévenir les dégâts provoqués par la gelée (points de vue chimique de la production de la fumée ou du brouillard C06D 3/00; dispositifs de chauffage en général, voir les classes appropriées, p.ex. F24)
13/08 . Appareils mécaniques pour la circulation d'air
13/10 . Dispositifs de protection contre les animaux, les oiseaux ou autres organismes nuisibles (A01M 29/00 a priorité; pièges A01M 23/00; pesticides A01N) **[2]**

15/00 **Dispositifs ou méthodes pour agir sur les conditions atmosphériques** (dispersion du brouillard en général E01H 13/00)

16/00 **Culture du riz** (A01G 9/00 a priorité) **[3]**

17/00 **Culture du houblon, de la vigne, des arbres fruitiers ou des arbres similaires**
17/02 . Culture du houblon ou de la vigne
17/04 . Supports pour houblon, vigne ou arbres
17/06 . . Treillages
17/08 . . . Outils pour fixer aux treillages le houblon, la vigne ou les rameaux; Dispositifs d'attache
17/10 . . Supports pour rameaux ou branches
17/12 . . Accolures
17/14 . . Tuteurs; Etais
17/16 . . . Dispositifs servant à mettre en place ou retirer les tuteurs
17/18 . Moyens pour obturer les blessures faites aux arbres

23/00 **Sylviculture**
23/02 . Transplantation, déracinage, abattage ou ébranchage des arbres (ébranchage des arbres sur pied A01G 3/00) **[5]**

Note

Les dispositifs d'alimentation en arbres sont couverts par le groupe B27B 25/00.

23/04 . . Transplantation des arbres; Dispositifs pour saisir le bloc de racines, p.ex. tire-racines; Emballages ou empaquetages pour le transport des arbres
23/06 . . Déracinage ou arrachage d'arbres; Extraction ou élimination de souches **[5]**
23/08 . . Abattage d'arbres (haches B26B 23/00; scies, scies mécaniques B27B)
23/081 . . . Abatteuses-botteleuses, c. à d. avec bottelage par la tête d'abattage (A01G 23/083 a priorité) **[5]**
23/083 . . . Abatteuses-ébrancheuses **[5]**
23/085 . . . . avec la tête de cisaillement montée sur une première flèche et la tête d'ébranchage sur une deuxième flèche **[5]**
23/087 . . . Appareils de cisaillement ou analogues spécialement adaptés pour abattre des arbres (A01G 23/081, A01G 23/083, A01G 23/093 ont priorité) **[5]**
23/089 . . . . avec plusieurs cisailles **[5]**
23/09 . . . . du type à percussion **[5]**
23/091 . . . Appareils de sciage spécialement adaptés pour abattre des arbres (A01G 23/081, A01G 23/083, A01G 23/093 ont priorité) **[5]**
23/093 . . . Combinaisons d'appareils de cisaillement, de sciage ou de fraisage spécialement adaptées pour abattre des arbres **[5]**
23/095 . . Ebrancheuses (A01G 23/083 a priorité; fabrication de copeaux, particules, poudre ou produits similaires à partir de bois B27L 11/00) **[5]**
23/097 . . . comportant une tête d'ébranchage fixe **[5]**
23/099 . . Dispositifs auxiliaires, p.ex. coins d'abattage **[5]**
23/10 . Gemmage des arbres pour la récolte de gemme, p.ex. caoutchouc, gomme
23/12 . . Couteaux ou haches pour le gemmage
23/14 . . Becs de gemmage; Godets pour la gemme

25/00 **Arrosage des jardins, champs, terrains de sports ou similaires** (appareils ou adaptations particuliers pour les liquides fertilisants A01C 23/00; ajutages ou buses, appareillages de pulvérisation B05B; écoulement par gravité, systèmes d'irrigation par canal ouvert E02B 13/00)
25/02 . Systèmes d'arrosage placés au-dessus du sol qui utilisent des canalisations perforées ou des canalisations avec accessoires pour la distribution, p.ex. pour l'irrigation goutte à goutte (tuyaux perforés en soi B05B 1/20) **[4]**
25/06 . Agencements pour l'arrosage utilisant des conduits perforés placés dans le sol (tuyaux perforés en soi B05B 1/20; agencements similaires pour le drainage E02B 11/00)
25/09 . Agencements pour l'arrosage utilisant des installations mobiles sur roues ou analogues **[2]**
25/14 . Dispositifs d'arrosage à main, p.ex. arrosoirs
25/16 . Commande de l'arrosage (commande des dispositifs de pulvérisation B05B) **[2]**

27/00 **Dispositifs automatiques d'arrosage, p.ex. pour pots de fleurs**
27/02 . munis d'un réservoir d'eau dont la partie principale est placée complètement autour du substrat de culture ou directement à côté de celui-ci (A01G 27/06 a priorité) **[6]**
27/04 . utilisant des mèches ou similaires **[6]**
27/06 . . munis d'un réservoir d'eau dont la partie principale est placée complètement autour du substrat de culture ou directement à côté de celui-ci **[6]**

29/00 **Dispositifs pour l'alimentation des racines**; **Injection d'engrais dans les racines**

31/00 **Culture hydroponique**; **Culture sans sol** (A01G 33/00 a priorité) **[2]**
31/02 . Appareils particuliers à cet effet (appareils pour la culture en pots ou en serres en général A01G 9/00; dispositifs d'irrigation automatiques A01G 27/00)
31/04 . . Culture hydroponique sur des transporteurs **[6]**
31/06 . . Culture hydroponique sur des étagères ou dans des conteneurs empilés **[6]**

33/00 **Culture des algues [2]**
33/02 . des algues comestibles **[2]**

A01H NOUVEAUTÉS VÉGÉTALES OU PROCÉDÉS POUR LEUR OBTENTION; REPRODUCTION DE PLANTES PAR DES TECHNIQUES DE CULTURE DE TISSUS [5]

Schéma général

PROCÉDÉS 1/00, 3/00
REPRODUCTION 4/00
PLANTES À FLEURS; GYMNOSPERMES 5/00; 7/00
AUTRES PRODUITS ..... 9/00 à 17/00

Procédés

1/00 **Procédés de modification des génotypes** (A01H 4/00 a priorité) **[5]**
1/02 . Méthodes ou appareils d'hybridation; Pollinisation artificielle
1/04 . Procédés de sélection
1/06 . Procédés de mutation, p.ex. traitements par produits chimiques ou irradiations (techniques de mutation ou de génétique C12N 15/00) **[5]**
1/08 . . Méthodes ou appareils pour modifier le nombre des chromosomes

3/00 **Procédés de modification des phénotypes** (A01H 4/00 a priorité; action sur la croissance des plantes sans création de variétés nouvelles, non chimiquement A01G 7/00, chimiquement A01N 25/00 à A01N 65/00) **[5]**

3/02 . par contrôle de la durée, de la longueur d'onde, de l'intensité ou de la périodicité de l'éclairement

3/04 . par traitement au moyen de produits chimiques

4/00 **Reproduction de plantes par des techniques de culture de tissus [5]**

Produits

5/00 **Plantes à fleurs, c. à d. angiospermes**

5/02 . Fleurs

5/04 . Tiges

5/06 . Racines

5/08 . Fruits

5/10 . Graines

5/12 . Feuilles

7/00 **Gymnospermes, p.ex. conifères**

9/00 **Ptéridophytes, p.ex. fougères, lycopodes, prêles**

11/00 **Bryophytes, p.ex. mousses, anémones hépatiques**

13/00 **Algues** (algues unicellulaires C12N 1/12)

15/00 **Champignons**; **Lichens** (fungi C12N 1/14)

17/00 **Combinaisons de symbiotes ou de parasites comprenant une ou plusieurs variétés nouvelles, p.ex. mycorrhizes** (lichens A01H 15/00)

A01J **FABRICATION DES PRODUITS LAITIERS** (conservation, pasteurisation, stérilisation des produits laitiers A23; pour les aspects chimiques, voir A23C)

Schéma général

TRAITE ..... 1/00 à 9/00

TRAITEMENT DU LAIT OU DE LA CRÈME 11/00, 13/00

FABRICATION DU BEURRE 15/00

MALAXAGE OU MISE EN FORME DU BEURRE OU DE LA MARGARINE OU DU BEURRE ARTIFICIEL ..... 17/00 à 23/00

FABRICATION DE FROMAGE 25/00, 27/00

MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES AUTRES GROUPES DE LA PRÉSENTE SOUS-CLASSE 99/00

Traite (postes de traite A01K 1/12)

1/00 **Dispositifs ou accessoires pour la traite à la main** (tabourets de traite A47C 9/04)

3/00 **Traite par sondes**

5/00 **Machines ou dispositifs pour la traite** (A01J 1/00, A01J 3/00 ont priorité)

5/003 . Machines à traire transportables **[6]**

5/007 . Surveillance des procédés de traite; Commande ou régulation des machines à traire **[6]**

5/01 . . Débitmètres pour le lait; Dispositifs de détection du débit de lait **[6]**

5/013 . Détection sur place de la mastite dans le lait **[6]**

5/017 . Fixation ou libération automatiques des ensembles de ventouses **[6]**

5/02 . par action mécanique sur les tétines

5/04 . par action pneumatique sur les tétines

5/06 . . Ventouses simples

5/08 . . Ventouses doubles

5/10 . . Pulsateurs disposés autrement que sur les ventouses

5/12 . . . à membranes

5/14 . . . à commande électromagnétique

5/16 . . Ventouses à pulsateurs

7/00 **Accessoires pour les machines ou les dispositifs pour la traite [5,6]**

7/02 . pour nettoyer ou désinfecter les machines ou les dispositifs pour la traite (nettoyage des surfaces intérieures de conduites ou de tubes de machines à traire B08B 9/027) **[6]**

7/04 . pour le traitement des pis ou des tétines, p.ex. pour le nettoyage **[6]**

9/00 **Récipients pour le lait** (récipients en général B65D; dispositifs pour basculer et vider les réceptacles B65G 65/23)

9/02 . avec dispositifs pour passer ou filtrer le lait

9/04 . avec dispositifs refroidisseurs

9/06 . à soupapes à fermeture automatique

9/08 . Dispositifs destinés à maintenir ou soutenir les récipients pendant la traite

9/10 . Seaux pour la traite fixés aux tabourets de traite

Traitement du lait ou de la crème

11/00 **Appareils pour le traitement du lait** (conservation ou stérilisation A23C)

11/02 . Dispositifs pour empêcher la formation de mousse ou pour éliminer celle-ci (prévention du débordement par ébullition du lait dans des équipements de cuisine A47J 27/56; prévention de la mousse dans les équipements d'ébullition B01B 1/02)

11/04 . Dispositifs d'aération ou de désaération du lait (écrémeuses centrifuges B04B)

11/06 . Passoires ou filtres à lait (matériaux filtrants B01D)

11/08 . . Supports pour passoires ou filtres en tissus

11/10 . Séparation du lait et de la crème (écrémeuses centrifuges B04B)

11/12 . . Dispositifs pour le ramassage de la crème

11/14 . . . par élévation du niveau du lait

11/16 . Homogénéisation du lait (homogénéisation en général B01F)

13/00 **Récipients pour le traitement de la crème**

15/00 **Fabrication du beurre**

15/02 . Barattes fixes à outils de battage

15/04 . Barattes rotatives ou oscillantes
15/06 . . à outils de battage mobiles par rapport à la paroi de la baratte
15/08 . . sans outils de battage mobiles par rapport à la paroi de la baratte
15/10 . Appareils pour la fabrication du beurre autrement que par barattes
15/12 . . avec disposition pour la fabrication du beurre en opération continue
15/14 . Barattes avec disposition pour la fabrication du beurre avec insufflation d'air
15/16 . Parties constitutives; Accessoires
15/18 . . Dispositifs de désaération
15/20 . . Compte-tours incorporés dans la baratte; Dispositifs avertisseurs incorporés
15/22 . . Couvercles ou dessus de barattes
15/24 . . Palettes de barattes
15/25 . . Moyens pour retirer le beurre des barattes ou appareils analogues (pompes à cet effet F04)
15/26 . Dispositifs combinés pour écrémage, barattage et malaxage
15/28 . Mécanismes d'entraînement

Malaxage ou mise en forme du beurre; **Malaxage ou façonnage de la margarine ou du beurre artificiel**

17/00 Malaxeuses pour le beurre ou les matières similaires (machines à mélanger ou à pétrir pour la préparation de la pâte A21C 1/00)

19/00 Dispositifs à main pour mettre en pains le beurre ou les matières similaires

21/00 Machines pour mettre en pains le beurre ou les matières similaires
21/02 . à dispositifs d'extrusion et systèmes tranchants, avec ou sans dispositifs d'empaquetage

23/00 Dispositifs pour diviser les mottes de beurre ou les matières similaires

Fabrication du fromage

25/00 Fabrication du fromage (enrobage du fromage A01J 27/02)
25/02 . Jattes à fromage
25/04 . . Dispositifs de nettoyage des jattes à fromage
25/06 . Tranche-caillé
25/08 . Dispositifs pour retirer le fromage des jattes
25/10 . Dispositifs pour retirer le petit lait des jattes
25/11 . Séparation du petit lait du lait caillé; Lavage du lait caillé
25/12 . Façonnage du fromage
25/13 . . Moules à cet effet
25/15 . . Presses à cet effet
25/16 . Dispositifs pour le traitement du fromage en cours d'affinage

27/00 Traitement ultérieur du fromage; **Enrobage du fromage**
27/02 . Enrobage du fromage, p.ex. avec de la paraffine solide (application de liquides ou d'autres matériaux fluides aux surfaces en général B05)
27/04 . Râpage ou refonte du fromage

***99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe* [8]**

A01K ÉLEVAGE; AVICULTURE; PISCICULTURE; APICULTURE; PÊCHE; OBTENTION D'ANIMAUX, NON PRÉVUE AILLEURS; NOUVELLES RACES D'ANIMAUX

Note

La présente sous-classe couvre:
– l'équipement non prévu ailleurs utile pour soigner ou élever tous les animaux, ou pour recueillir ce qu'ils produisent, sauf si cet équipement est prévu ailleurs, p.ex. traite A01J, maréchalerie A01L, art vétérinaire A61D, culture des cellules animales C12M, C12N;
– les procédés d'obtention d'animaux ou les nouvelles races. **[5]**

Schéma général

ÉLEVAGE EN GÉNÉRAL, NOTAMMENT DU BÉTAIL
- Logement, dispositifs pour l'alimentation ou l'abreuvement ..... 1/00 à 9/00
- Dressage; muselières; laisses 15/00; 25/00; 27/00
- Marquage; dispositifs pour panser 11/00; 13/00
- Tonte 14/00
- Autres appareils ..... 17/00 à 23/00, 29/00

AVICULTURE; ŒUFS
- Logement, dispositifs pour l'alimentation ou l'abreuvement 31/00, 39/00
- Marquage 35/00
- Autres appareils 33/00, 37/00, 41/00, 43/00, 45/00

APICULTURE
- Logement, mangeoires ou abreuvoirs 47/00, 53/00
- Autres dispositifs 49/00, 51/00, 55/00, 57/00, 59/00

PISCICULTURE 61/00, 63/00

AUTRE ÉLEVAGE OU OBTENTION D'ANIMAUX, NOUVELLES RACES D'ANIMAUX 67/00

PÊCHE AU FILET ..... 69/00 à 75/00

PÊCHE À LA LIGNE
- Cannes à pêche; Moulinets 87/00; 89/00
- Lignes; leurs accessoires 91/00; 83/00, 85/00, 93/00, 95/00
- Accessoires 97/00

AUTRES PÊCHES ..... 69/00, 77/00 à 81/00, 99/00

Elevage en général, notamment élevage du bétail (dispositifs en rapport avec les harnais B68B)

1/00 **Logement des animaux**; **Son équipement** (structure ou caractéristiques des bâtiments E04; aération des bâtiments F24F)
1/01 . Enlèvement de fumier ou d'urine (A01K 1/015 a priorité) **[2]**
1/015 . Revêtement de sol, p.ex. plaques litière **[2]**
1/02 . Porcheries; Niches; Clapiers à lapins ou similaires
1/03 . . Logements pour animaux domestiques ou de laboratoire **[2]**
1/035 . . Dispositifs utilisés pour l'élevage d'animaux domestiques, p.ex. accessoires pour logements, lits pour chiens **[2]**
1/04 . Piquets d'attache ou similaires
1/06 . Dispositifs d'attache des animaux, p.ex. licous, garrots, jougs, chaînes
1/062 . . Jougs **[2]**
1/064 . . Dispositifs d'attache à chaînes **[2]**
1/08 . Dispositions pour libérer simultanément plusieurs animaux
1/10 . Râteliers (entraves A01K 15/04)
1/12 . Postes de traite (dispositifs pour la traite A01J 1/00 à A01J 9/00) **[2]**

3/00 **Equipement des pâturages, p.ex. dispositifs d'attache**; **Grillage pour empêcher la dispersion du bétail**; **Clôtures électrifiées** (construction des clôtures en général E04H 17/00; circuits électriques pour clôtures H05C)

5/00 **Dispositifs pour l'alimentation du bétail ou du gibier** (A01K 1/10 a priorité; pour volaille A01K 39/00) **[2]**
5/01 . Mangeoires; Seaux **[2]**
5/015 . Supports pour pierres à lécher (blocs de sel A23K 1/16) **[2]**
5/02 . Systèmes automatiques

7/00 **Abreuvoirs pour bétail ou gibier**
7/02 . Systèmes automatiques (construction des valves F16K)
7/04 . . actionnés par flotteur **[2]**
7/06 . . actionnés par l'animal **[2]**

9/00 **Appareils pour tétée pour jeune bétail**

11/00 **Marquage des animaux** (des volailles A01K 35/00; pinces à plomber B25B)

13/00 **Dispositifs pour panser ou soigner les animaux, p.ex. étrilles** (ciseaux B26B); **Protège-fanons** (bandes jambières ou cataplasmes A61D); **Trousse-queue** (comme élément du harnais B68B 5/04); **Dispositifs pour empêcher les animaux de mordre leurs mangeoires**; **Dispositifs de lavage** (accessoires pour le traitement des pis ou des tétines dans les machines à traire A01J 7/04; dispositifs de lavage médicaux A61D 11/00); **Protection contre les conditions climatiques ou les insectes**

14/00 **Tonte, p.ex. par des moyens chimiques, des moutons vivants ou d'animaux analogues** (outils pour tailler tenus à la main B26B) **[5]**

15/00 **Dispositifs pour le dressage des animaux, p.ex. nasières, entraves**; **Dispositifs pour renverser les animaux en général**; **Equipement d'entraînement**; **Cabines pour saillies** (dispositifs à usage vétérinaire A61D 3/00)
15/02 . Equipement pour le dressage ou l'entraînement (A01K 15/04 a priorité) **[2]**
15/04 . Entraves; Dispositifs empêchant le passage à travers une clôture **[2]**

17/00 **Décorneurs**; **Dispositifs pour diriger les cornes**

19/00 **Sevrage**

21/00 **Dispositifs pour faciliter ou prévenir l'appariement** (cabines pour saillies A01K 15/00)

23/00 **Sacs à fumier ou à purin**

25/00 **Muselières**

27/00 **Laisses ou colliers, p.ex. pour chiens** (dispositifs spécialement adaptés ou montés pour stocker, dérouler de façon répétée et stocker à nouveau des longueurs de matériau B65H 75/34)

29/00 **Autres appareils pour l'élevage**

Aviculture; **Contrôle, nettoyage, estampillage ou triage des œufs**

31/00 **Volières**; **Poulaillers**; **Logement des oiseaux**
31/02 . Dispositifs de fermeture; Ouvre-portes automatiques (compteurs pour des applications particulières G07C 9/00)
31/04 . Planches inclinées; Dispositifs pour retirer les excréments
31/06 . Cages
31/07 . . Cages transportables (A01K 31/08 a priorité) **[2]**
31/08 . . Cages démontables
31/10 . Portes ou portes à trappes
31/12 . Perchoirs
31/14 . Pondoirs
31/16 . . Pondoirs pour volailles; Ramassage des œufs **[2]**
31/17 . . . Batteries de pondoirs **[2]**
31/18 . Mues ou poussinières; Couveuses
31/19 . . Couveuses **[2]**
31/20 . . Dispositifs de chauffage
31/22 . Volières
31/24 . Colombiers; Pigeonniers **[2]**

33/00 **Œufs artificiels**

35/00 **Marquage des volailles ou autres oiseaux**

37/00 **Dispositifs pour retenir les oiseaux, p.ex. attaches d'ailes**

39/00 **Appareils pour l'alimentation ou l'abreuvement des volailles ou des autres oiseaux [2]**
39/01 . Dispositifs d'alimentation (A01K 39/04 a priorité) **[2]**
39/012 . . à remplissage automatique **[2]**
39/014 . . Auges **[2]**
39/02 . Abreuvoirs (A01K 39/04 a priorité; structure des soupapes F16K) **[2]**
39/022 . . avec alimentation réglée par le poids **[2]**
39/024 . . avec alimentation réglée par flotteur **[2]**
39/026 . . maintenus remplis à un niveau constant à partir d'une réserve incorporée **[2]**

39/04 . Mangeoires et abreuvoirs combinés
39/06 . Dispositifs de gavage

41/00 Incubateurs à volaille
41/02 . Dispositifs de chauffage
41/04 . Commande du degré hygrométrique des incubateurs
41/06 . Dispositifs pour retourner les œufs dans les incubateurs

43/00 Contrôle, triage ou nettoyage des œufs (examen ou analyse des œufs, p.ex. par mirage, G01N 33/08)
43/04 . Triage des œufs
43/06 . . selon leur taille
43/08 . . selon leur poids (triage selon le poids en général B07C 5/16)
43/10 . . Triage et estampillage

45/00 Autres appareils ou dispositifs pour l'aviculture, p.ex. dispositifs pour déterminer si un oiseau est prêt à pondre

Apiculture

47/00 Ruches
47/02 . Structure ou aménagement des cadres pour rayons de miel
47/04 . Rayons de miel artificiels
47/06 . Autres détails des ruches, p.ex. dispositifs d'aération, entrées de ruches, dispositifs de sûreté, séparations, issues pour les abeilles

49/00 Caisses d'élevage; **Cages pour le transport ou l'installation de la reine**

51/00 Dispositifs pour l'entretien des ruches ou de leurs éléments, p.ex. pour leur nettoyage ou leur désinfection

53/00 Mangeoires ou abreuvoirs pour abeilles

55/00 Enfumoirs; **Accessoires d'apiculteurs, p.ex. voiles** (pipes à fumer A24F)

57/00 Dispositifs pour former, détourner ou capturer les essaims; **Dispositifs pour la capture des faux-bourdons**

59/00 Récolte du miel
59/02 . Dispositifs pour désoperculer les rayons de miel
59/04 . Epurateurs à miel
59/06 . Dispositifs pour l'extraction de la cire

Pisciculture; **Aquariums**; **Terrariums**

61/00 Elevage ou culture du poisson, des écrevisses, des langoustes, des moules, des éponges, des perles ou similaires (ramassage des huîtres, des moules, des éponges ou autres produits similaires A01K 80/00)
61/02 . Mangeoires pour poissons

63/00 Récipients pour poissons vivants, p.ex. aquariums (bourriches ou autres récipients pour garder des poissons capturés A01K 97/20); **Terrariums [5]**
63/02 . Récipients spécialement conçus pour transporter le poisson vivant
63/04 . Agencements pour traiter l'eau spécialement conçus pour les récipients pour poissons vivants (filtres en général B01D; traitement de l'eau en général C02F) **[3]**
63/06 . Dispositifs de chauffage ou d'éclairage disposés à l'intérieur des, ou fixés aux, récipients pour poissons vivants (appareils de chauffage ou d'éclairage en soi F21, H01, H05B) **[3]**

65/00 Cordes pour haler le gros poisson

67/00 Elevage ou obtention d'animaux, non prévus ailleurs; **Nouvelles races d'animaux** (procédés de reproduction ou de fertilisation A61D 19/00; préparations médicinales contenant du sperme A61K 35/52; appareillage pour la culture de tissus ou de cellules animales C12M 3/00; culture ou conservation de tissus ou de cellules animales C12N 5/00; techniques de mutation ou de génétique C12N 15/00)

Note

Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquées:
– "obtention d'animaux" désigne leur obtention jusqu'à la naissance incluse. **[5]**

67/02 . Obtention de vertébrés (cabines pour saillies A01K 15/00; dispositifs pour faciliter ou prévenir l'appariement A01K 21/00)
67/027 . Nouvelles races de vertébrés **[5]**
67/033 . Elevage ou obtention d'invertébrés; Nouvelles races d'invertébrés (stérilisation non chimique des invertébrés A01M) **[5]**
67/04 . . Vers à soie **[5]**

Pêche (cordes pour haler le gros poisson A01K 65/00; pêche à la ligne A01K 83/00 à A01K 97/00)

69/00 Dispositifs fixes de capture
69/02 . Filets fixes sans piège
69/04 . Filets fixes à pièges
69/06 . Pièges
69/08 . . Pièges rigides, p.ex. casiers à homards
69/10 . . Pièges pliants

71/00 Filets flottants

73/00 Filets à traîne
73/02 . Chaluts
73/04 . . Dispositifs de déploiement ou de mise en place, p.ex. leurs commandes **[2]**
73/045 . . . pour l'écartement latéral, p.ex. panneaux dériveurs **[2]**
73/05 . . . pour l'écartement vertical **[2]**
73/053 . . . Rouleaux pour la ralingue inférieure **[4]**
73/06 . . Dispositifs de halage des hâlins
73/10 . . Estimation de l'importance de la prise, p.ex. par la poussée ou la traction des hâlins
73/12 . Filets maintenus verticalement dans l'eau, p.ex. sennes

74/00 Autres filets de pêche ou similaires [2]

75/00 Accessoires pour filets de pêche; **Détails des filets de pêche, p.ex. structure [4]**
75/02 . Dispositifs d'éclairage des filets
75/04 . Flotteurs (pour la pêche à la ligne A01K 93/00) **[4]**
75/06 . Plombs (pour la pêche à la ligne A01K 95/00) **[4]**

77/00 **Epuisettes à filet**; **Epuisettes sans filet pour la pêche**

79/00 **Procédés ou appareillages de capture massive de poissons autres que ceux couverts par les groupes A01K 69/00 à A01K 77/00**

79/02 . par l'électrocution (circuits électriques utilisés à cet effet H05C)

80/00 **Ramassage des huîtres, des moules, des éponges ou autres produits similaires** (filets A01K 73/00, A01K 74/00; dragues E02F) **[3]**

81/00 **Pêche par projectiles** (armes, projectiles autres que les harpons F41, F42)

81/04 . Foènes

81/06 . Matériel de pêche sous-marine (équipement de natation A63B 31/00 à A63B 35/00)

Pêche à la ligne

83/00 **Hameçons**

83/02 . Hameçons à montage extensible

83/04 . à ardillons particuliers

83/06 . Dispositifs pour maintenir l'amorce sur l'hameçon

85/00 **Amorces artificielles**

85/01 . à émission de lumière, émission de sons, dispersion d'odeur ou analogue **[2,5]**

85/02 . avec des moyens pour dissimuler ou protéger les hameçons, p.ex. pour empêcher qu'ils s'accrochent dans les herbes **[5]**

85/08 . Mouches artificielles (dispositifs de montage de mouches A01K 97/26) **[5]**

85/10 . avec au moins un corps plat rotatif dont l'axe de rotation ne coïncide pas du tout avec l'axe longitudinal dudit corps **[5]**

85/12 . comprenant un corps rotatif autour de son axe longitudinal, p.ex. devons **[5]**

85/14 . avec un corps ondulant plat, ou approximativement plat, p.ex. cuillers **[5]**

85/16 . avec un corps ondulant ni plat, ni approximativement plat, p.ex. poissons nageurs **[5]**

85/18 . . en deux parties ou plus **[5]**

87/00 **Cannes à pêche**

87/02 . Viroles, liaisons entre éléments

87/04 . Guides de lignes

87/06 . Dispositifs de fixation des moulinets aux cannes

87/08 . Poignées **[5]**

89/00 **Moulinets** (dispositifs pour lancer A01K 91/02)

89/01 . à enrouleur de fil "pick-up", c. à d. avec l'élément de guidage du fil tournant et la bobine fixe pendant la récupération normale du fil (A01K 89/027 a priorité) **[2,5]**

89/012 . . à moteur **[2]**

89/015 . à tambour tournant (A01K 89/033 a priorité) **[2,5]**

89/0155 . . Dispositifs antiperruque **[5]**

89/016 . . Moulinets à mouche **[5]**

89/0165 . . pour la pêche à la traîne **[5]**

89/017 . . à moteur **[2]**

89/02 . Dispositifs de freinage pour moulinets

89/027 . . à enrouleur de fil "pick-up" **[5]**

89/033 . . à tambour tournant **[5]**

89/06 . Moulinets réversibles **[5]**

89/08 . Appareillages de pêche sans canne, c. à d. moulinets tenus à la main **[5]**

91/00 **Lignes**

91/02 . Dispositifs pour lancer

91/03 . Dispositifs de raccordement (dispositifs pour fixer des plombs sur une ligne ou les enlever A01K 95/02) **[5]**

91/04 . . pour raccorder des hameçons ou des leurres aux lignes **[5]**

91/047 . . pour raccorder des lignes entre elles **[5]**

91/053 . . Clipots, c. à d. dispositifs de raccord pour écarter les bas de lignes, p.ex. pour empêcher leur enchevêtrement **[5]**

91/06 . Appareillages montés sur des lignes et non prévus ailleurs, p.ex. dispositifs de ferrage automatique (flotteurs A01K 93/00) **[2,5]**

91/08 . . Dispositifs pour la pêche à la traine **[5]**

91/10 . . pour le ferrage automatique **[5]**

91/12 . Lignes à mouche **[5]**

91/14 . Bas de ligne **[5]**

91/16 . . pour la pêche à la mouche **[5]**

91/18 . Palangres; Accessoires pour celles-ci, p.ex. dispositifs d'amorçage, de relevage, bobineuses **[5]**

91/20 . Dispositifs pour mesurer la longueur ou la profondeur d'une ligne **[5]**

93/00 **Flotteurs pour la pêche à la ligne, avec ou sans dispositifs avertisseurs [4,5]**

93/02 . avec des dispositifs avertisseurs **[5]**

95/00 **Plombs pour la pêche à la ligne [4]**

95/02 . Dispositifs pour fixer des plombs sur une ligne ou les enlever **[5]**

97/00 **Accessoires de pêche à la ligne** (épuisettes avec ou sans filet A01K 77/00)

97/01 . pour la pêche sous la glace **[2]**

97/02 . Dispositifs pour la pose d'appâts, p.ex. amorçoirs

97/04 . Boîtes à appâts; Préparation d'appâts (nourriture pour animaux particuliers A23K 1/18) **[2]**

97/05 . . Récipients pour garder les appâts vivants dans l'eau, p.ex. pour vifs, crevettes **[5]**

97/06 . Boîtes ou supports pour hameçons, lignes, plombs, mouches ou similaires **[5]**

97/08 . Etuis pour cannes

97/10 . Supports pour cannes

97/11 . . avec des dispositifs de ferrage automatique **[5]**

97/12 . Dispositifs avertisseurs, p.ex. dispositifs à bascule (A01K 91/06 a priorité) **[2]**

97/14 . Gaffes

97/16 . Dispositifs pour le séchage des lignes de pêche

97/18 . pour retirer l'hameçon d'un poisson **[5]**

97/20 . Bourriches ou autres récipients pour garder des poissons capturés (A01K 97/05 a priorité) **[5]**

97/22 . Plates-formes ou paniers sièges, spécialement adaptés à la pêche, p.ex. boîtes pouvant être utilisées comme sièges **[5]**

97/24 . Dispositions pour dégager les hameçons d'un obstacle **[5]**

97/26 . Dispositifs de montage de mouches **[5]**

97/28 . . Etaux spécialement adaptés à cet effet **[5]**

99/00 ***Procédés ou appareils pour la pêche non prévus dans les autres groupes A01K 69/00 à A01K 97/00*** **[8]**

A01L MARÉCHALERIE

Schéma général

FERS POUR ANIMAUX 1/00, 3/00, 5/00, 9/00

OUTILLAGES ET ACCESSOIRES 7/00, 11/00, 13/00, 15/00

1/00 Fers à clouer pour chevaux ou autres solipèdes (A01L 3/00 a priorité)

1/02 . Fers à cheval rigides d'une seule pièce

1/04 . Fers à cheval rigides en plusieurs pièces

3/00 Fers à cheval fixés autrement que par des clous, avec ou sans fixation accessoire par clouage

3/02 . Fers à cheval d'une seule pièce

3/04 . Fers à cheval en deux ou plusieurs pièces réunies par des joints à charnières

3/06 . Fers ou articles similaires pour la marche des animaux de trait sur des fondrières ou des sols similaires

5/00 Fers à cheval en matériaux élastiques

7/00 Accessoires de maréchalerie

7/02 . Garnitures intérieures ou semelles élastiques pour fers à cheval

7/04 . Crampons rigides

7/06 . Crampons en matériaux élastiques

7/08 . Crampons à glace pour fers à cheval

7/10 . Clous pour fers à cheval

9/00 Fers pour autres animaux, p.ex. bovins

11/00 Outils ou instruments de maréchal-ferrant (fabrication de fers à cheval par laminage B21H 7/12, par forgeage B21K 15/02)

13/00 Travails pour le ferrage des animaux

15/00 Appareils ou emploi de substances pour les soins aux sabots

---

A01M CAPTURE OU PIÉGEAGE DES ANIMAUX; ÉPOUVANTAILS (apiculture A01K 47/00 à A01K 59/00; pêche A01K 69/00 à A01K 97/00; pesticides A01N); APPAREILS DE DESTRUCTION D'ANIMAUX OU DE PLANTES NUISIBLES (équipements prévus sur les aéronefs ou adaptables sur ceux-ci pour larguer des matières poudreuses, liquides ou gazeuses, p.ex. des pesticides, des herbicides, B64D 1/16)

Note

Dans la présente sous-classe, l'expression "destruction" couvre "la stérilisation non chimique" des invertébrés. **[7]**

Schéma général

PULVÉRISATEURS, POUDREUSES; FUMIGATEURS; LANCE-FLAMMES .. 7/00 à 11/00; 13/00; 15/00

CAPTURE OU DESTRUCTION DES INSECTES ..... 1/00 à 5/00, 17/00

CAPTURE OU DESTRUCTION DES ANIMAUX AUTRES QUE LES INSECTES 19/00, 23/00, 25/00, 27/00

ÉPOUVANTAILS; ARTICLES DE CHASSEURS 29/00; 31/00

DESTRUCTION DES VÉGÉTAUX INDÉSIRABLES 21/00

MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES AUTRES GROUPES DE LA PRÉSENTE SOUS-CLASSE 99/00

1/00 Systèmes fixes pour capturer ou détruire les insectes

1/02 . avec dispositifs pour attirer les insectes

1/04 . . par la lumière

1/06 . par effet d'aspiration

1/08 . par lumière et aspiration combinées

1/10 . Pièges

1/12 . . à remise en position automatique

1/14 . Capture par surfaces collantes

1/16 . . Papiers ou rubans tue-mouches

1/18 . . Bandes ou revêtements collants pour arbres

1/20 . Capture ou destruction des insectes par les poisons, les narcotiques ou le feu

1/22 . par des procédés électriques (circuits électriques à cet effet H05C)

1/24 . Aménagements dans les bâtiments, portes, fenêtres ou similaires

3/00 Appareils à main, autres que les pulvérisateurs ou poudreuses, pour la capture ou la destruction des insectes, p.ex. filets à papillons

3/02 . Balais tue-mouches

3/04 . à surfaces collantes

5/00 Capture des insectes dans les champs, jardins ou forêts, au moyen d'appareillages mobiles

5/02 . Appareils transportables

5/04 . Machines sur roues avec systèmes de ramassage des insectes par grattage ou brossage

5/06 . . à surfaces collantes

5/08 . . à vans

7/00 Adaptations ou aménagements particuliers des appareils de pulvérisation de liquides aux fins couvertes dans la présente sous-classe (appareils de pulvérisation en général B05B)

9/00 **Adaptations ou aménagements particuliers des appareils de poudrage aux fins couvertes dans la présente sous-classe** (appareils de pulvérisation en général B05B)

11/00 **Adaptations ou aménagements particuliers des appareils combinés de pulvérisation de liquides et de poudrage aux fins couvertes dans la présente sous-classe** (appareils de pulvérisation en général B05B)

13/00 **Fumigateurs**; **Appareils émetteurs de gaz**

15/00 **Lance-flammes spécialement adaptés aux fins couvertes dans la présente sous-classe** (lance-flammes en général F41H 9/02)

17/00 **Appareils pour la destruction de la vermine dans le sol ou dans les denrées alimentaires**

19/00 **Appareils pour la destruction des animaux nuisibles autres que les insectes, par l'eau chaude, la vapeur, l'air chaud ou l'électricité** (circuits électriques à cet effet H05C)

21/00 **Appareillage pour la destruction des végétaux indésirables, p.ex. des mauvaises herbes** (biocides, régulateurs de croissance des végétaux A01N 25/00 à A01N 65/00; appareillages de pulvérisation ou d'atomisation en général B05B; substances pour conditionner ou pour stabiliser les sols C09K 17/00; lutte contre la végétation indésirable sur des routes ou voies de chemin de fer E01H 11/00)

21/02 . Appareils pour destruction mécanique
21/04 . Appareils pour destruction par la vapeur, les produits chimiques, le feu ou l'électricité

23/00 **Pièges pour animaux**
23/02 . Pièges collecteurs
23/04 . . à palettes basculantes
23/06 . . . avec système de blocage de la palette basculante
23/08 . . à voies d'accès à sens unique
23/10 . . à cylindres rotatifs ou tourniquets
23/12 . . avec dispositifs de projection des animaux dans un casier approprié
23/14 . . Autres pièges à remise en position automatique
23/16 . Pièges à caisses
23/18 . . à abattants de fermeture pivotants
23/20 . . à portes à guillotine ou à glissières
23/22 . . à couvercles basculants
23/24 . Pièges à détente, à mâchoires ou similaires
23/26 . . du type à double mâchoire ou à pince
23/28 . . . Dispositifs pour tendre les pièges à mâchoires
23/30 . . Pièges à fond basculant
23/32 . . Pièges à raquette et filet
23/34 . . à lacets
23/36 . . avec dispositions pour transpercer les prises
23/38 . Pièges électriques

25/00 **Dispositifs pour empoisonner les animaux** (A01M 27/00 a priorité; pour insectes A01M 1/20) **[3]**

27/00 **Appareils déclenchés par les animaux, destinés à lancer des projectiles ou à projeter d'autres objets destinés à les tuer, p.ex. par balles ou en les transperçant [3]**

29/00 **Epouvantails, p.ex. pour oiseaux**
29/02 . à dispositifs pour l'émission de signaux audibles **[2]**
29/04 . . à générateurs d'explosions périodiques **[2]**

31/00 **Articles de chasseurs**
31/02 . Sièges de tir (sièges pliants A47C)
31/04 . Crécelles de rabatteurs
31/06 . Leurres

99/00 ***Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*** **[8]**

A01N **CONSERVATION DE CORPS HUMAINS OU ANIMAUX OU DE VÉGÉTAUX, OU DE PARTIES DE CEUX-CI**; **BIOCIDES, P.EX. EN TANT QUE DÉSINFECTANTS, PESTICIDES, HERBICIDES** (préparations à usage médical, dentaire ou pour la toilette A61K; procédés ou appareils pour la désinfection ou la stérilisation en général, ou pour la désodorisation de l'air A61L); **PRODUITS REPOUSSANT OU ATTIRANT LES ANIMAUX NUISIBLES** (leurres A01M 31/06; préparations à usage médical A61K); **RÉGULATEURS DE CROISSANCE DES VÉGÉTAUX** (composés en général C01, C07, C08; engrais C05; compositions pour conditionner ou pour stabiliser les sols C09K 17/00)

Notes

(1) La présente sous-classe couvre: **[3]**
– les compositions, les présentations, les méthodes d'application de substances déterminées, ou l'utilisation de compositions ou de composés utilisés seuls; **[7]**
– les stérilisants chimiques pour la stérilisation sexuelle des invertébrés, p.ex. des insectes (stérilisants sexuels à d'autres fins A61K). **[7]**

(2) La présente sous-classe ne couvre pas les substances qui affectent la croissance d'un végétal uniquement par apport de substances nutritives normalement nécessaires à la croissance, c. à d. de nourriture pour le végétal, ainsi que les substances utilisées pour prévenir ou guérir des déficiences minérales chez les végétaux, p.ex. le chélate de fer ajouté pour guérir la chlorose, qui sont couvertes par la classe C05. **[3]**

(3) Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
– "régulateurs de croissance des végétaux" sont les substances, comme les auxines, qui altèrent le végétal à la suite d'une modification chimique du métabolisme végétal. **[3]**

(4) *L'activité biocide, l'activité de répulsion ou d'attraction des animaux nuisibles ou l'activité de régulation de croissance des végétaux, présentées par des composés ou des préparations sont classées en outre dans la sous-classe A01P.* **[8]**

Schéma général

CONSERVATION DE CORPS HUMAINS OU ANIMAUX OU DE VÉGÉTAUX 1/00, 3/00

BIOCIDES, PRODUITS REPOUSSANT OU ATTIRANT LES ANIMAUX NUISIBLES, RÉGULATEURS DE CROISSANCE DES VÉGÉTAUX

Présentation ou mode d'emploi.....25/00

contenant des composés organiques 27/00 à 57/00, 61/00

contenant des composés inorganiques 59/00

contenant des micro-organismes, des enzymes, des extraits animaux ou végétaux 63/00, 65/00

Conservation de corps humains ou animaux ou de végétaux, ou de parties de ceux-ci

1/00 **Conservation de corps humains ou animaux, ou de parties de ceux-ci** (conservation des produits alimentaires A23; préparations à usage médical contenant des substances, provenant de mammifères ou d'oiseaux, p.ex. du sang, du sperme, A61K 35/12; culture de cellules ou de tissus C12N 5/00)

1/02 **.** Conservation de parties vivantes

3/00 **Conservation de végétaux ou de parties de ceux-ci, p.ex. par inhibition de l'évaporation, avec amélioration de l'aspect des feuilles** (conservation des produits alimentaires A23; conservation ou mûrissement chimique des fruits ou des légumes A23B 7/00); **Mastic à greffer**

3/02 **.** Maintien de la fraîcheur des fleurs coupées au moyen de produits chimiques (appareils à cet effet A01G 5/06)

3/04 **.** Mastic à greffer

Biocides; **Produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles**; **Régulateurs de croissance des végétaux** **[3]**

Notes

(1) Il est important de tenir compte des définitions des groupes d'éléments chimiques qui suivent le titre de la section C. **[3]**

(2) Dans les groupes A01N 27/00 à A01N 65/00, sauf indication contraire, un ingrédient actif est classé à la dernière place appropriée. **[3]**

(3) Une composition, c'est-à-dire un mélange de deux ou plusieurs ingrédients actifs, est classée dans le dernier des groupes A01N 27/00 à A01N 65/00 qui prévoit au moins un de ces ingrédients actifs. **[8]**

(4) Toute partie d'une composition qui n'est pas elle-même identifiée lors du classement effectué en appliquant la note (3) mais qui est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classée à la dernière place appropriée des groupes A01N 27/00 à A01N 65/00. Cette partie peut être soit un ingrédient simple, soit une composition proprement dite. **[8]**

(5) Toute partie d'une composition qui n'est pas identifiée lors du classement effectué en appliquant la note (3) ou la note (4) et qui est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classée à la dernière place appropriée des groupes A01N 27/00 à A01N 65/00. Tel peut notamment être le cas lorsqu'elle présente un intérêt pour la recherche de compositions au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionelle". **[8]**

(6) Un composé décrit comme existant sous forme de tautomères est classé comme s'il était sous la forme énoncée en dernier lieu dans le système. **[3]**

(7) Les composés couverts par différents groupes principaux en raison des parties de leur formule pouvant être choisies entre différentes possibilités spécifiées sont classés dans chacun des groupes principaux concernés. **[3]**

(8) Les sels formés entre plusieurs composés organiques sont classés comme le composé qui fournit l'ion essentiel, et sont aussi classés comme le composé qui fournit l'autre ion. **[3]**

(9) Les sels ou les chélates métalliques d'un composé organique sont classés comme le composé. **[3]**

(10) Dans la présente sous-classe, un aliment n'est pas considéré comme un ingrédient actif. **[3]**

(11) Différents produits appliqués successivement, à différents moments, sont considérés comme un mélange de tous les produits utilisés. **[3]**

(12) Les compositions synergiques ou potentialisées sont classées comme si le synergiste ou le potentiateur était un ingrédient actif. **[3]**

(13) Dans les groupes A01N 25/00 à A01N 65/00, le symbole X représente l'azote, l'oxygène, le soufre ou un halogène; le symbole Y représente l'azote, l'oxygène ou le soufre. Une ligne pointillée entre les atomes indique une liaison facultative, p.ex.... représente une ou deux liaisons simples ou une liaison double. **[3]**

25/00 **Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, caractérisés par leurs formes, ingrédients inactifs ou modes d'application** (appareils de destruction des animaux ou plantes nuisibles A01M; papier fongicide, bactéricide, insecticide, désinfectant ou antiseptique D21H); **Substances réduisant les effets nocifs des ingrédients actifs vis-à-vis d'organismes autres que les animaux nuisibles** **[3]**

25/02 **.** contenant des liquides comme supports, diluants ou solvants **[3]**

25/04 **. .** Dispersions ou gels (mousses A01N 25/16) **[3]**

25/06 **. . .** Aérosols **[3]**

25/08 **.** contenant des solides comme supports ou diluants **[3]**

25/10 **. .** Composés macromoléculaires **[3]**

25/12 **.** Poudres ou granulés (A01N 25/26 a priorité) **[3]**

25/14 **. .** mouillables **[3]**

25/16 **.** Mousses **[3]**

25/18 **.** Compositions émettant des vapeurs ou fumées avec libération retardée ou prolongée (fumigateurs A01M 13/00) **[3]**

25/20 **.** Compositions combustibles ou génératrices de chaleur **[3]**

25/22 **.** contenant des ingrédients stabilisant les ingrédients actifs **[3]**

25/24 **.** contenant des ingrédients augmentant l'adhérence des ingrédients actifs **[3]**

25/26 **.** sous forme de particules revêtues **[3]**

25/28 **. .** Microcapsules **[3]**

25/30 **.** caractérisés par les agents tensio-actifs **[3]**

25/32 . Ingrédient réduisant l'effet nocif des substances actives vis-à-vis d'organismes autres que les animaux nuisibles, p.ex. réducteurs de toxicité, compositions autodestructrices **[3]**

25/34 . Formes façonnées, p.ex. feuilles, non prévues dans l'un quelconque des autres sous-groupes du présent groupe principal **[3]**

27/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des hydrocarbures [3]

29/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des hydrocarbures halogénés [3]

29/02 . Composés acycliques ou composés contenant un halogène lié à une chaîne latérale aliphatique d'un système cycloaliphatique **[3]**

29/04 . l'atome d'halogène étant lié directement à un système carbocyclique **[3]**

29/06 . . Hexachlorocyclohexane **[3]**

29/08 . . l'atome d'halogène étant lié directement à un système polycyclique **[3]**

29/10 . l'atome d'halogène étant lié à une chaîne latérale aliphatique d'un système cyclique aromatique **[3]**

29/12 . . Di-1,1 halo ou tri-1,1,1 halo aryl-2 éthane ou éthylène, ou leurs dérivés, p.ex. DDT **[3]**

31/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques de l'oxygène ou du soufre [3]

31/02 . Composés acycliques **[3]**

31/04 . l'atome d'oxygène ou de soufre étant lié à une chaîne latérale aliphatique d'un système cyclique carbocyclique **[3]**

31/06 . l'atome d'oxygène ou de soufre étant lié directement à un système cyclique cycloaliphatique **[3]**

31/08 . l'atome d'oxygène ou de soufre étant lié directement à un système cyclique aromatique **[3]**

31/10 . . Pentachlorophénol **[3]**

31/12 . . Bis-chlorophénols **[3]**

31/14 . . Ethers **[3]**

31/16 . . avec plusieurs atomes d'oxygène ou de soufre liés directement au même système cyclique aromatique **[3]**

33/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux contenant des composés organiques de l'azote [3]

33/02 . Amines; Composés d'ammonium quaternaire **[3]**

33/04 . . l'atome d'azote étant lié directement à des atomes de carbone aliphatiques ou cycloaliphatiques **[3]**

33/06 . . l'atome d'azote étant lié directement à un système cyclique aromatique **[3]**

33/08 . . contenant de l'oxygène ou du soufre **[3]**

33/10 . . . au moins un atome d'oxygène ou de soufre au moins étant lié directement à un système cyclique aromatique **[3]**

33/12 . . Composés d'ammonium quaternaire **[3]**

33/14 . comportant des liaisons azote-halogène **[3]**

33/16 . comportant des liaisons azote-oxygène **[3]**

33/18 . . Composés nitrés **[3]**

33/20 . . . contenant de l'oxygène ou du soufre lié au squelette carboné contenant le groupe nitro **[3]**

33/22 . . . . au moins un atome d'oxygène ou de soufre et au moins un groupe nitro étant liés directement au même système cyclique aromatique **[3]**

33/24 . . un seul atome d'oxygène étant lié à l'atome d'azote **[3]**

33/26 . comportant des liaisons azote-azote, p.ex. des azides, composés diazoaminés, composés diazonium, dérivés de l'hydrazine **[3]**

35/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant un atome de carbone possédant deux liaisons à des hétéro-atomes, avec au plus une liaison à un halogène, p.ex. un radical aldéhyde [3]

35/02 . contenant des groupes aldéhyde ou cétone, ou leurs thio-analogues, liés aliphatiquement; Leurs dérivés, p.ex. acétals **[3]**

35/04 . contenant des groupes aldéhyde ou cétone, ou leurs thio-analogues, liés directement à un système cyclique aromatique, p.ex. acétophénone; Leurs dérivés, p.ex. acétals **[3]**

35/06 . contenant des groupes cétone ou thiocétone faisant partie d'un cycle, p.ex. cyclohexanone, quinone; Leurs dérivés, p.ex. cétals **[3]**

35/08 . au moins une des liaisons carbone-hétéro-atome étant une liaison carbone-azote **[3]**

35/10 . . comportant une double liaison carbone-azote **[3]**

37/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant un atome de carbone possédant trois liaisons à des hétéro-atomes, avec au plus deux liaisons à un halogène, p.ex. acides carboxyliques (contenant des acides cyclopropane-carboxyliques ou leurs dérivés, p.ex. nitriles d'acides cyclopropane-carboxyliques, A01N 53/00) **[3]**

37/02 . Acides carboxyliques saturés ou leurs thio-analogues; Leurs dérivés **[3]**

37/04 . . polybasiques **[3]**

37/06 . Acides carboxyliques non saturés ou leurs thio-analogues; Leurs dérivés **[3]**

37/08 . contenant des groupes carboxyliques, ou leurs thio-analogues, liés directement par l'atome de carbone à un cycle cycloaliphatique; Leurs dérivés **[3]**

37/10 . Acides carboxyliques aromatiques ou araliphatiques, ou leurs thio-analogues; Leurs dérivés **[3]**

37/12 . contenant le groupe

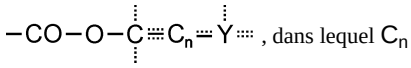
, dans lequel C_n représente un squelette carboné ne comportant pas de cycle; Leurs thio-analogues **[3]**

37/14 . contenant le groupe

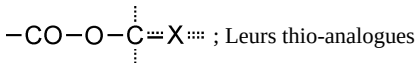
; Leurs thio-analogues **[3]**

37/16 . contenant le groupe

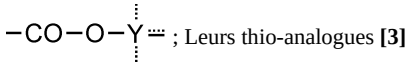
; Leurs thio-analogues **[3]**

37/18 . contenant le groupe $-CO-N\langle$, p.ex. amides ou imides d'acide carboxylique; Leurs thio-analogues **[3]**

37/20 . . contenant le groupe

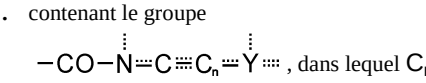
, dans lequel C_n représente un squelette carboné ne comportant pas de cycle; Leurs thio-analogues **[3]**

37/22 . . l'atome d'azote étant lié directement à un système cyclique aromatique, p.ex. anilides **[3]**

37/24 . . . contenant au moins un atome d'oxygène ou de soufre lié directement au même système cyclique aromatique **[3]**

37/26 . . contenant le groupe

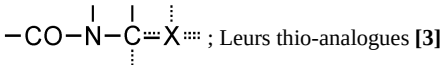
; Leurs thio-analogues **[3]**

37/28 . . contenant le groupe

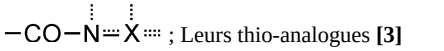
; Leurs thio-analogues **[3]**

37/30 . . contenant les groupes 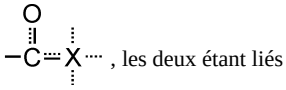
, les deux étant liés directement par leur atome de carbone au même squelette carboné, p.ex. $H_2N-NH-CO-C_6H_4-COOCH_3$; Leurs thio-analogues **[3]**

37/32 . . Imides cycliques d'acides carboxyliques polybasiques ou de leurs thio-analogues **[3]**

37/34 . Nitriles **[3]**

37/36 . contenant au moins un groupe carboxylique ou un thio-analogue, ou d'un de leurs dérivés, et un atome d'oxygène ou de soufre lié par une liaison simple, liés au même squelette carboné, cet atome d'oxygène ou de soufre ne faisant pas partie d'un groupe carboxylique ou d'un thio-analogue, ou d'une de leurs dérivés, p.ex. acides hydroxycarboxyliques **[3]**

37/38 . . contenant au moins un atome d'oxygène ou de soufre lié à un système cyclique aromatique **[3]**

37/40 . . . contenant au moins un groupe carboxylique ou un thio-analogue, ou un de leurs dérivés, et un atome d'oxygène ou de soufre liés au même système cyclique aromatique **[3]**

37/42 . contenant dans le même squelette carboné un groupe carboxylique ou un thio-analogue, ou un de leurs dérivés, et un atome de carbone ne comportant que deux liaisons à des hétéro-atomes, avec au plus une liaison à un halogène, p.ex. acides cétocarboxyliques **[3]**

37/44 . contenant au moins un groupe carboxylique ou un thio-analogue, ou un de leurs dérivés, et un atome d'azote lié au même squelette carboné par une liaison simple ou double, cet atome d'azote ne faisant pas partie d'un dérivé ou d'un thio-analogue d'un groupe carboxylique, p.ex. acides aminocarboxyliques **[3]**

37/46 . . Dérivés N-acylés **[3]**

37/48 . . Acides nitrocarboxyliques; Leurs dérivés **[3]**

37/50 . . l'atome d'azote étant lié au squelette carboné par une double liaison **[3]**

37/52 . contenant des groupes
, p.ex. amidines d'acides carboxyliques **[3]**

39/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés aryloxy- ou arylthioaliphatiques ou cycloaliphatiques, comportant le groupe

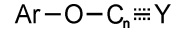
ou

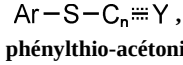
, p.ex. phénoxyéthylamine, phénylthio-acétonitrile, phénoxyacétone [3]

Note

Dans le présent groupe, le symbole C_n représente un squelette carboné ne contenant pas de système cyclique aromatique dans lequel n>=2. **[3]**

39/02 . Acides aryloxycarboxyliques; Leurs dérivés **[3]**

39/04 . . Acides aryloxyacétiques; Leurs dérivés **[3]**

41/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant un atome de soufre lié à un hétéro-atome [3]

41/02 . comportant une liaison double soufre-oxygène **[3]**

41/04 . . Acides sulfoniques; Leurs dérivés **[3]**

41/06 . . . Amides d'acides sulfoniques **[3]**

41/08 . . . Halogénures d'acides sulfoniques; Acides alpha-hydroxysulfoniques; Acides aminosulfoniques; Acides thiosulfoniques; Leurs dérivés **[3]**

41/10 . . Sulfones; Sulfoxydes **[3]**

41/12 . ne comportant pas de liaison soufre-oxygène, p.ex. polysulfures **[3]**

43/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés hétérocycliques (contenant des anhydrides cycliques, des imides cycliques A01N 37/00; contenant des composés de formule

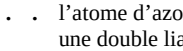
ne comportant qu'un hétérocycle dans lesquels m>=1 et n>=0 et

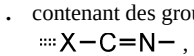
est une pyrrolidine, une pipéridine, une morpholine, une thiomorpholine, une pipérazine ou une polyméthylèneimine, non substituée ou substituée par un alkyle, comportant au moins quatre groupes CH_2 A01N 33/00 à A01N 41/12; contenant des acides cyclopropane-carboxyliques ou leurs dérivés, p.ex. esters comportant des hétérocycles, A01N 53/00) **[3]**

Notes

(1) Dans le présent groupe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:
- "hétérocycle" est un cycle comportant, en tant que chaînon du cycle, au moins un atome d'halogène, d'azote, d'oxygène ou de soufre;
- "pontés" signifie la présence d'au moins une fusion autre que celles en ortho, en péri et en spiro;
- deux cycles sont "condensés" s'ils partagent au moins un chaînon cyclique, c. à d. que les cycles spiro et pontés sont considérés comme condensés;
- "système cyclique condensé" est un système dans lequel tous les cycles sont condensés entre eux. **[3]**

(2) Dans le présent groupe, le nombre de cycles dans un système cyclique condensé est égal au nombre de coupures nécessaires pour convertir le système cyclique en une chaîne acyclique. Les cycles déterminants dans un système condensé sont choisis selon les critères suivants pris l'un après l'autre:
(i) le plus petit nombre de chaînons cycliques,

(ii) le plus grand nombre d'hétéro-atomes en tant que chaînons cycliques.

Les chaînons cycliques partagés par plusieurs cycles sont considérés comme étant un chaînon de chacun de ces cycles. **[3]**

43/02 . comportant des cycles avec un ou plusieurs atomes d'oxygène ou de soufre comme uniques hétéro-atomes du cycle **[3]**
43/04 . . avec un hétéro-atome **[3]**
43/06 . . . des cycles à cinq chaînons **[3]**
43/08 . . . . avec l'oxygène comme hétéro-atome du cycle **[3]**
43/10 . . . . avec le soufre comme hétéro-atome du cycle **[3]**
43/12 . . . . condensés avec un carbocycle **[3]**
43/14 . . . des cycles à six chaînons **[3]**
43/16 . . . . avec l'oxygène comme hétéro-atome du cycle **[3]**
43/18 . . . . avec le soufre comme hétéro-atome du cycle **[3]**
43/20 . . . des cycles à trois ou quatre chaînons **[3]**
43/22 . . . des cycles à plus de six chaînons **[3]**
43/24 . . avec plusieurs hétéro-atomes **[3]**
43/26 . . . des cycles à cinq chaînons **[3]**
43/28 . . . . avec deux hétéro-atomes en positions 1,3 **[3]**
43/30 . . . . . avec deux atomes d'oxygène en positions 1,3, condensés avec un carbocycle **[3]**
43/32 . . . des cycles à six chaînons **[3]**
43/34 . comportant des cycles avec un atome d'azote comme unique hétéro-atome du cycle **[3]**
43/36 . . des cycles à cinq chaînons **[3]**
43/38 . . . condensés avec des carbocycles **[3]**
43/40 . . des cycles à six chaînons **[3]**
43/42 . . . condensés avec des carbocycles **[3]**
43/44 . . des cycles à trois ou quatre chaînons **[3]**
43/46 . . des cycles à plus de six chaînons **[3]**
43/48 . comportant des cycles avec deux atomes d'azote comme uniques hétéro-atomes du cycle **[3]**
43/50 . . Diazoles-1,3; Diazoles-1,3 hydrogénés **[3]**
43/52 . . . condensés avec des carbocycles, p.ex. benzimidazoles **[3]**
43/54 . . Diazines-1,3; Diazines-1,3 hydrogénées **[3]**
43/56 . . Diazoles-1,2; Diazoles-1,2 hydrogénées **[3]**
43/58 . . Diazines-1,2; Diazines-1,2 hydrogénés **[3]**
43/60 . . Diazines-1,4; Diazines-1,4 hydrogénées **[3]**
43/62 . . comportant des cycles à trois, quatre ou plus de six chaînons **[3]**
43/64 . comportant des cycles avec trois atomes d'azote comme uniques hétéro-atomes du cycle **[3,4]**
43/647 . . Triazoles; Triazoles hydrogénés **[4]**
43/653 . . . Triazoles-1,2,4; Triazoles-1,2,4 hydrogénés **[4]**
43/66 . . Triazines-1,3,5 non hydrogénées et non substituées sur les atomes d'azote du cycle **[3]**
43/68 . . . avec deux ou trois atomes d'azote liés directement aux atomes de carbone du cycle **[3]**
43/70 . . . . Diamino-triazines-1,3,5 avec un seul atome d'oxygène, de soufre ou d'halogène ou un seul groupe cyano, thiocyano (−SCN), cyanato (−OCN) ou azido ($-N_3$) lié directement à un atome de carbone du cycle **[3]**
43/707 . . Triazines-1,2,3 ou -1,2,4; Triazines-1,2,3 ou -1,2,4 hydrogénées **[4]**
43/713 . comportant des cycles avec au moins quatre atomes d'azote comme uniques hétéro-atomes du cycle **[4]**
43/72 . comportant des cycles avec des atomes d'azote et des atomes d'oxygène ou de soufre, comme hétéro-atomes du cycle **[3]**
43/74 . . des cycles à cinq chaînons avec un atome d'azote et soit un atome d'oxygène, soit un atome de soufre, en positions 1,3 **[3]**
43/76 . . . Oxazoles-1,3; Oxazoles-1,3 hydrogénés **[3]**
43/78 . . . Thiazoles-1,3; Thiazoles-1,3 hydrogénés **[3]**
43/80 . . des cycles à cinq chaînons avec un atome d'azote et soit un atome d'oxygène, soit un atome de soufre, en positions 1,2 **[3]**
43/82 . . des cycles à cinq chaînons avec trois hétéro-atomes **[3]**
43/824 . . . Oxa(thia)diazoles-1,3,4; Oxa(thia)diazoles-1,3,4 hydrogénés **[6]**
43/828 . . . Oxa(thia)diazoles-1,2,3; Oxa(thia)diazoles-1,2,3 hydrogénés **[6]**
43/832 . . . Oxa(thia)diazoles-1,2,5; Oxa(thia)diazoles-1,2,5 hydrogénés **[6]**
43/836 . . . Oxa(thia)diazoles-1,2,4; Oxa(thia)diazoles-1,2,4 hydrogénés **[6]**
43/84 . . des cycles à six chaînons avec un atome d'azote et soit un atome d'oxygène, soit un atome de soufre, en positions 1,4 **[3]**
43/86 . . des cycles à six chaînons avec un atome d'azote et soit un atome d'oxygène, soit un atome de soufre, en positions 1,3 **[3]**
43/88 . . des cycles à six chaînons avec trois hétéro-atomes **[3]**
43/90 . comportant plusieurs hétérocycles déterminants condensés entre eux ou avec un système carbocyclique commun **[3]**
43/92 . comportant des cycles avec un ou plusieurs atomes d'halogène comme hétéro-atomes du cycle **[3]**

45/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés comportant au moins trois cycles carbocycliques condensés entre eux, un cycle au moins n'étant pas un cycle à six chaînons (hydrocarbures halogénés A01N 29/08; condensés avec des hétérocycles A01N 43/00) **[3]**

45/02 . comportant trois cycles carbocycliques **[3]**

47/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant un atome de carbone ne faisant pas partie d'un cycle et ne comportant pas de liaison à un atome de carbone ou d'hydrogène, p.ex. dérivés de l'acide carbonique (tétrahalogénures de carbone A01N 29/02) **[3]**

47/02 . l'atome de carbone ne comportant pas de liaison à un atome d'azote **[3]**
47/04 . . contenant des groupes $\rangle N-S-C\equiv Hal_3$ **[3]**
47/06 . . contenant des groupes −O−CO−O−; Leurs thio-analogues **[3]**
47/08 . l'atome de carbone comportant une ou plusieurs liaisons simples à des atomes d'azote **[3]**
47/10 . . Dérivés de l'acide carbamique, c. à d. contenant le groupe −O−CO−N⟨; Leurs thio-analogues **[3]**
47/12 . . . contenant un groupe −O−CO−N⟨, ou un de ses thio-analogues, non directement lié à un cycle et l'atome d'azote n'étant pas un chaînon d'un hétérocycle **[3]**
47/14 . . . . Leurs di-thio analogues **[3]**

47/16 . . . l'atome d'azote faisant partie d'un hétérocycle **[3]**

47/18 . . . contenant un groupe −O−CO−N⟨, ou un de ses thio-analogues, lié directement à un hétérocycle ou à un cycle cycloaliphatique **[3]**

47/20 . . . Leurs dérivés N-arylés **[3]**

47/22 . . . Leurs esters O-arylés ou S-arylés **[3]**

47/24 . . . contenant les groupes

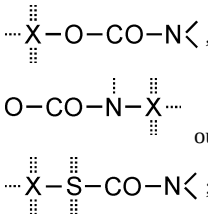

ou ; Leurs thio-analogues **[3]**

47/26 . . . Produits d'oxydation des dérivés de l'acide dithiocarbamique, p.ex. sulfures du thiuram **[3]**

47/28 . . Urées ou thiourées contenant les groupes ⟩N−CO−N⟨ ou ⟩N−CS−N⟨ (isourées, isothiourées A01N 47/42) **[3]**

47/30 . . . Dérivés contenant le groupe ⟩N−CO−N−aryle ou ⟩N−CS−N−aryle **[3]**

47/32 . . . contenant des groupes ⟩N−CO−N⟨ ou ⟩N−CS−N⟨ liés directement à un cycle cycloaliphatique **[3]**

47/34 . . . contenant les groupes

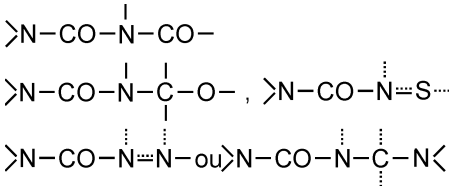

p.ex. biuret; Leurs thio-analogues; Produits de condensation urée-aldéhyde **[3]**

47/36 . . . contenant le groupe ⟩N−CO−N⟨ lié directement à au moins un hétérocycle; Leurs thio-analogues **[3]**

47/38 . . . contenant le groupe ⟩N−CO−N⟨ avec au moins un atome d'azote faisant partie d'un hétérocycle; Leurs thio-analogues **[3]**

47/40 . l'atome de carbone comportant une double ou une triple liaison à l'azote, p.ex. cyanates, cyanamides (cyanamides inorganiques A01N 59/24) **[3]**

47/42 . . contenant des groupes $-N=CX_2$, p.ex. isothiourée **[3]**

47/44 . . . Guanidine; Ses dérivés **[3]**

47/46 . . contenant des groupes −N=C=S **[3]**

47/48 . . contenant des groupes −S−C≡N (A01N 43/00 à A01N 47/38 ont priorité) **[3]**

49/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés comportant le groupe

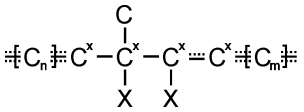

dans lequel m + n >= 1, les deux X ensemble peuvent aussi représenter −Y− ou une liaison directe carbone-carbone, et les atomes de carbone marqués d'un astérisque ne font partie d'aucun système cyclique à l'exception de celui qui peut être formé avec les atomes X, les atomes de carbone placés entre crochets font partie d'une structure acyclique ou cyclique quelconque, ou le groupe

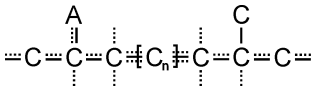

dans lequel A représente un atome de carbone ou Y, n >= 0, et pas plus d'un de ces atomes de carbone n'est un chaînon du même système cyclique, p.ex. hormones juvéniles des insectes ou substances ayant le même effet (contenant des hydrocarbures A01N 27/00) **[3]**

51/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant les séquences d'atomes O−N−S, X−O−S, N−N−S, O−N−N ou O-halogène, sans considération du nombre de liaisons de chaque atome, aucun atome de ces séquences ne faisant partie d'un hétérocycle [3]

53/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des acides cyclopropane-carboxyliques ou leurs dérivés [3]

53/02 . Esters contenant le groupe

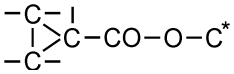

, où l'atome de carbone marqué d'un astérisque est acyclique ou fait partie d'un cycle ou d'un système cyclique; Leurs thio-analogues **[6]**

53/04 . . comportant des hétérocycles **[6]**

53/06 . . l'atome de carbone marqué d'un astérisque étant acyclique et lié directement à un atome de carbone d'un cycle aromatique à six chaînons, p.ex. esters benzyliques; Leurs thio-analogues **[6]**

53/08 . . . avec des groupes aryloxy liés au cycle aromatique à six chaînons, p.ex. esters phénoxybenzyliques; Leurs thio-analogues **[6]**

53/10 . . Esters non prévus dans les groupes A01N 53/04 ou A01N 53/06 **[6]**

53/12 . Composés contenant le groupe

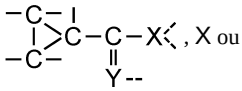

, X ou Y étant un atome d'azote, p.ex. amides des acides cyclopropane-carboxyliques **[6]**

53/14 . Nitriles d'acides cyclopropane-carboxyliques **[6]**

55/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant des éléments autres que le carbone, l'hydrogène, les halogènes, l'oxygène, l'azote et le soufre (contenant des composés organophosphorés A01N 57/00) **[3]**

55/02 . contenant des atomes de métal **[3]**

55/04 . . d'étain **[3]**
55/06 . . de mercure **[3]**
55/08 . contenant du bore **[3]**
55/10 . contenant du silicium **[6]**

57/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques du phosphore [3]
57/02 . les atomes liés au phosphore pouvant être choisis parmi différents atomes spécifiés et non couverts par un seul des groupes A01N 57/10, A01N 57/18, A01N 57/26, A01N 57/34 **[3]**
57/04 . . contenant des radicaux acycliques ou cycloaliphatiques **[3]**
57/06 . . contenant des radicaux aromatiques **[3]**
57/08 . . contenant des radicaux hétérocycliques **[3]**
57/10 . comportant des liaisons phosphore-oxygène ou des liaisons phosphore-soufre (A01N 57/02 a priorité) **[3]**
57/12 . . contenant des radicaux acycliques ou cycloaliphatiques **[3]**
57/14 . . contenant des radicaux aromatiques **[3]**
57/16 . . contenant des radicaux hétérocycliques **[3]**
57/18 . comportant des liaisons phosphore-carbone (A01N 57/02 a priorité) **[3]**
57/20 . . contenant des radicaux acycliques ou cycloaliphatiques **[3]**
57/22 . . contenant des radicaux aromatiques **[3]**
57/24 . . contenant des radicaux hétérocycliques **[3]**
57/26 . comportant des liaisons phosphore-azote (A01N 57/02 a priorité) **[3]**
57/28 . . contenant des radicaux acycliques ou cycloaliphatiques **[3]**
57/30 . . contenant des radicaux aromatiques **[3]**
57/32 . . contenant des radicaux hétérocycliques **[3]**
57/34 . comportant des liaisons phosphore-halogène; Sels de phosphonium **[3]**
57/36 . comportant du phosphore comme chaînon d'un cycle **[3]**

59/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des éléments ou des composés inorganiques [3]
59/02 . Soufre; Sélénium; Tellure; Leurs composés **[3]**
59/04 . Sulfure de carbone; Oxyde de carbone; Gaz carbonique (traitement des végétaux au gaz carbonique A01G 7/02) **[3]**
59/06 . Aluminium; Calcium; Magnésium; Leurs composés **[3]**
59/08 . Chlorures des métaux alcalins; Chlorures des métaux alcalino-terreux **[3]**
59/10 . Fluorures **[3]**
59/12 . Iode, p.ex. iodophores; Ses composés **[3]**
59/14 . Bore; Ses composés **[3]**
59/16 . Métaux lourds; Leurs composés **[3]**
59/18 . . Mercure **[3]**
59/20 . . Cuivre **[3]**
59/22 . . Arsenic **[3]**
59/24 . Cyanogène ou ses composés, p.ex. acide cyanhydrique, acide cyanique, cyanamide, acide thiocyanique **[3]**
59/26 . Phosphore; Ses composés **[3]**

61/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des substances de composition non connue ou indéterminée, p.ex. des substances caractérisées uniquement par leur mode d'action [3]
61/02 . Huiles minérales; Huiles de goudron; Goudrons; Leurs produits de distillation, d'extraction ou de conversion (contenant des composés chimiques individualisés isolés de ces substances A01N 27/00 à A01N 59/00) **[3]**

63/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des micro-organismes, des virus, des champignons microscopiques, des enzymes, des produits de fermentation ou des substances obtenues par ou extraites de micro-organismes ou de substances animales (contenant des composés de constitution déterminée A01N 27/00 à A01N 59/00) **[3]**
63/02 . Produits de fermentation ou substances obtenues par ou extraites de micro-organismes ou de substances animales **[3]**
63/04 . Champignons microscopiques ou leurs extraits **[3]**

65/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des substances végétales, p.ex. des champignons supérieurs, de la racine de derris, ou leurs extraits (contenant des composés de constitution déterminée A01N 27/00 à A01N 59/00) **[3]**
65/02 . Préparations obtenues à partir de tabac **[3]**

***A01P ACTIVITÉ BIOCIDE, ACTIVITÉ DE RÉPULSION OU D'ATTRACTION DES ANIMAUX NUISIBLES, OU ACTIVITÉ DE RÉGULATION DE CROISSANCE DES VÉGÉTAUX, DE COMPOSÉS OU DE PRÉPARATIONS CHIMIQUES* [8]**

Notes

(1) La présente sous-classe couvre l'activité biocide, l'activité de répulsion ou d'attraction des animaux nuisibles, ou l'activité de régulation de croissance des végétaux, présentées par des composés ou des préparations chimiques déjà classés en tant que tels dans les sous-classes A01N ou C12N, ou dans les classes C01, C07 ou C08. **[8]**
(2) Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la sous-classe A01N, qui s'appliquent également à la présente sous-classe. **[8]**
(3) Dans la présente sous-classe, l'activité est classée dans tous les endroits appropriés. **[8]**
(4) Les symboles de classement relatifs à la présente sous-classe ne sont pas placés en premier sur les documents de brevet. **[8]**

***1/00 Désinfectants; Composés antimicrobiens ou leurs mélanges* [8]**

***3/00 Fongicides* [8]**

5/00 ***Nématicides*** **[8]**

7/00 ***Arthropodicides*** **[8]**
7/02 **.** *Acaricides* **[8]**
7/04 **.** *Insecticides* **[8]**

9/00 ***Molluscicides*** **[8]**

11/00 ***Rodonticides*** **[8]**

13/00 ***Herbicides; Algicides*** **[8]**
13/02 **.** *sélectifs* **[8]**

15/00 ***Biocides utilisés à des fins particulières non prévues dans les groupes A01P 1/00 à A01P 13/00*** **[8]**

17/00 ***Répulsifs des animaux nuisibles*** **[8]**

19/00 ***Attractifs des animaux nuisibles*** **[8]**

21/00 ***Régulateurs de croissance des végétaux*** **[8]**

23/00 ***Chimiostérilisants*** **[8]**